

L'engagement syndical au sein de Solidaires

**Note de synthèse à partir de l'enquête par
questionnaires diffusés lors du 5^{ème} congrès de
l'Union Syndicale à Villefranche sur Saône, 6-10
juin 2011**

**Sophie Béroud (Université Lyon 2/Triangle), Jean-Michel Denis
(Université Paris Est Marne la Vallée/ACP), Guillaume Desage
(DARES), Martin Thibault (Université de Limoges, GRESCO)**

La présente étude porte sur le profil, le rapport aux pratiques syndicales et aux valeurs des militant(e)s de l'Union Syndicale Solidaires. Elle a pour base une enquête par questionnaires menée lors du 5^{ème} congrès de l'union interprofessionnelle tenu à Villefranche sur Saône du 6 au 10 juin 2011. Cette analyse prolonge celle effectuée à partir du congrès précédent, en juin 2008 à Saint-Jean-de-Monts et qui a donné lieu à un rapport en 2011¹; elle vise donc à mener un travail longitudinal à partir de la comparaison des résultats obtenus lors des deux éditions de l'enquête. Le questionnaire diffusé en 2011 a repris, globalement dans les mêmes termes, le même ensemble de questionnements que celui de 2008, afin justement de rendre ce travail de comparaison possible. Il est divisé en cinq parties : situation et parcours professionnel, parcours syndical, activité syndicale, participation au Solidaires local, valeurs de Solidaires et conception du syndicalisme. Deux séries de questions ont néanmoins été ajoutées dans la dernière version du questionnaire. La première est liée à l'actualité sociale et juridique de la fin des années 2000 et est relative à la modification des règles de la représentativité syndicale contenue dans la loi du 20 août 2008. La seconde série porte sur la participation des délégués aux Solidaires locaux. L'ajout de quatre questions sur ce thème est relatif à la place et au rôle croissants occupés par les Solidaires locaux au sein de l'union interprofessionnelle, mais aussi au déficit d'informations dont on pouvait disposer sur le sujet. Dans le précédent rapport, nous avons utilisé les deux enquêtes internes réalisées par le secrétariat national de Solidaires². Elles portaient, d'une part, sur la participation des structures professionnelles et territoriales aux séances des bureaux nationaux et conseils nationaux entre 2005 à 2008 et, d'autre part, sur la composition et le fonctionnement des Solidaires locaux (statut, fréquence des réunions, sources de financement, moyens utilisés, etc.). Si nous avons cherché à obtenir une partie des mêmes informations à partir des questionnaires diffusés aux congressistes, le fait d'interroger directement des militants et non plus des structures collectives a nécessairement individualisé les réponses fournies en même temps et en a changé la nature. En effet, celles-ci mesurent moins le degré de structuration et de fonctionnement du Solidaire local que le rapport entretenu par le militant interrogé à celui-ci. Parmi les

¹ Sophie Bérout, Jean-Michel Denis, Guillaume Desage, Martin Thibault, L'Union Syndicale Solidaires : une organisation au miroir de ses militants. Profils, pratiques, valeurs, Convention de recherche Solidaires-Laboratoire TRIANGLE (Université Lyon 2), Février 2011, 129 pages hors annexes. Pour le télécharger en ligne : <http://www.solidaires.org/article44594.html>

² Elles figurent dans l'annexe 6 & 7 de notre rapport précédemment cité.

questions posées, deux sollicitent ainsi l'avis de l'enquêté sur les tâches prioritaires devant être remplies par les Solidaires locaux et sur leur fonctionnement réel (niveau des moyens de fonctionnement, intensité de la participation des structures professionnelles, etc.). Indirectement, elles apportent donc tout de même des informations à leur sujet.

Quelques rappels de prudence dans la lecture des résultats qui suivent. Premièrement, les données récoltées concernent les délégué(e)s présent(e)s lors du dernier congrès de Solidaires. Ces délégués ne sont ni des adhérents ni des militants tout à fait comme les autres puisque mandatés par leur organisation pour la représenter dans le cadre de celui-ci. Leur profil est donc en partie spécifique et ne correspond pas forcément ou totalement à celui des autres membres des organisations de Solidaires, quelle que soit la nature de leur engagement (adhérents, militants, permanents ou semi-permanents, etc.). Cette précaution vaut tout particulièrement pour leur rapport aux valeurs ainsi que pour les orientations qu'ils dessinent ou qu'ils désirent pour Solidaires en particulier et le mouvement syndical en général. Rappelons ce que nous écrivions à ce propos lors de notre précédente étude : centrer son enquête sur des délégués de congrès comporte un risque lié aux enjeux idéologiques qui ont tendance à dominer ce type d'arène. Dans un tel cadre, les syndicalistes peuvent avoir tendance à surjouer la dimension spécifique de leur rôle, celle d'idéologue et de débateur, et du coup à modifier la hiérarchie des problèmes qui se posent à leur organisation. Deuxièmement, la population de référence à partir de laquelle notre enquête est construite est composée de 278 personnes. Si elle est suffisante pour que les taux calculés donnent des indications intéressantes à commenter et à analyser, elle ne l'est cependant pas pour que ces derniers soient toujours significatifs, en particulier lorsque leur différence repose sur celle de quelques individus. Troisièmement, on doit rappeler qu'un questionnaire ne permet pas à une personne d'exprimer un avis, une orientation voire une affirmation avec ses propres mots et selon une logique qui lui est propre. Lui est imposé un ordre de questions et un choix – parfois multiple – entre des items qu'il n'a pas formulés lui-même. Ce format, nécessaire à la catégorisation et au calcul statistiques, présente des limites objectives tout en rendant possible la construction de regroupements et de tendances utiles à l'analyse. Enfin, dans l'objectif de repérer d'éventuels effets d'âge ou de génération d'une part et d'organisation d'autre part, nous avons – comme dans

l'enquête précédente - procédé à deux découpages de notre échantillon. En catégories d'âge tout d'abord : - de 30 ans, de 30 à 39 ans, 40 à 49 ans, 50 à 54 ans et 55 ans et +. Le choix des seuils obéit à des considérations principalement statistiques puisqu'il a fallu composer des groupes constitués chacun d'un nombre suffisant d'individus. Nous avons ensuite construit une variable relative à l'ancienneté dans le syndicat, là aussi pour disposer de groupes à peu près équilibrés (moins de sept ans dans le syndicat / entre sept et seize ans / plus de dix-sept ans).

Nous présenterons les résultats de cette enquête par questionnaire en scindant notre propos en quatre parties. La première sera consacrée à l'analyse des données concernant le profil des délégué(e)s présent(e)s au congrès de 2011, profil socio-démographique mais également professionnel. Dans une deuxième partie, nous nous intéresserons aux militants et aux responsabilités syndicales des congressistes, ce qui nous fera aborder y compris la question de leur provenance. Dans une troisième partie, nous aborderons celle des Solidaires locaux (place, rôle, fonctionnement, difficultés, etc.) à travers les réponses fournies par leurs représentants, en tentant de repérer d'éventuelles différences entre des délégués mandatés par des fédérations ou syndicats nationaux et des délégués mandatés par des Solidaires locaux. Enfin, la dernière partie sera consacrée à l'examen des enjeux pour le mouvement syndical défendus par les délégués de Solidaires. Dans chacune d'entre-elle, nous alternerons une analyse en dynamique, à partir d'une comparaison avec les données récoltées lors du congrès de 2008, et en statique. La conclusion de cette synthèse permettra de présenter les axes thématiques que nous continuons à creuser sur le plan qualitatif, *via* une enquête de terrain.

1. Un profil de délégués relativement stable d'un congrès à l'autre

Un congrès moins bien suivi que le précédent

Selon les chiffres donnés par Solidaires, 270 délégués issus de 36 organisations nationales et de 51 Solidaires locaux ont participé au congrès de 2011³. Cette

³ Nous avons récolté pour notre part 278 questionnaires remplis. Ce chiffre, plus élevé que celui produit par Solidaires, témoigne en toute logique d'une sous-estimation du nombre de congressistes par l'union

participation est plus faible que lors du précédent congrès en 2008. Si le même nombre d'organisations était représenté aux deux congrès, le nombre d'organisations membres de Solidaires a par contre augmenté entre les deux passant de 42 à 51. En pourcentage, le taux de participation qui était de 86% en 2008 a donc chuté à 70,5% en 2011⁴. Ce fléchissement concerne également, mais dans une moindre mesure, les Solidaires locaux puisque 51 Solidaires locaux étaient présents en 2011 contre 50 en 2008 alors que l'union interprofessionnelle comptait 94 Solidaires locaux membres en 2011 contre 89 en 2008, soit un pourcentage de participation de 54% pour le congrès de 2011 contre 56% en 2008 (cf. troisième partie)

Concernant les structures nationales, les causes de cette plus faible participation sont globalement connues. Les organisations non présentes sont les plus fragiles du point de vue de leurs effectifs, et donc les moins à même d'envoyer une délégation (SUD FNAC, Solidaires Assurance, SUD Centrale MINEFI, etc.). Certaines sont de création récente (Asso), d'autres sont implantées dans des secteurs d'activité où la précarité du travail et de l'emploi conjuguée à la faiblesse du droit syndical rend toute absence pour cinq jours de congrès extrêmement difficile (SUD Commerce, Solidaires BTP, etc.), d'autres encore, suite à la modification des règles de représentativité incluse dans la loi de 2008, n'ont pas réalisé le score de 10% dans leur entreprise, les privant d'importants moyens humains et financiers (SUD-Aérien)⁵. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'érosion du nombre de participants au congrès de 2011 qui pose réellement problème mais plutôt qu'elle s'ajoute au déficit d'engagement d'un certain nombre des structures membres de Solidaires dans le cadre de ses rencontres mensuelles (Bureau national) et trimestrielles (Conseil National). Certes, comme l'ont constaté ses représentants, les organisations absentes à Villefranche-sur-Saône sont globalement les mêmes que celles à ses bureaux et conseils nationaux. Cependant, il semble que ce déficit soit à la fois plus vaste et surtout durable. Nous avons pu le vérifier en mesurant l'assiduité des syndicats de Solidaires à ces deux temps forts (BN et CN), en choisissant comme séquence temporelle

syndicale. Car, si nous avons interrogé y compris les organisateurs qui ne sont pas nécessairement comptés comme congressistes, il est néanmoins fort peu probable que nous ayons obtenu un taux de réponse au questionnaire de 100%. Pour mémoire, le taux de réponse lors de la précédente passation du questionnaire au cours du congrès de 2008 a été de 77% (270 répondants sur 350 congressistes).

⁴ Chiffres de l'Union syndicale Solidaires, Compte-rendu du Conseil National du 5-6 octobre 2011.

⁵ La présence des petites structures n'est néanmoins pas impossible comme en témoigne la venue lors de ce congrès d'organisations comme Solidaires BHV, SUD Autoroutes, SNA SUD Convoyeurs de fond, SUD Logements sociaux, etc.

la période qui part de mai 2010 (un an avant le congrès) à mai 2013 (deux ans après celui-ci), soit 34 rencontres (hors congrès). Sur ces 34 rencontres :

- 14 organisations (dont les plus importantes en effectifs : Solidaires finances, SUD-PTT, SUD-Rail, SUD Santé-Sociaux, SUD-Education, etc. mais pas seulement : SUD Recherche, SUD Culture, SUD-CAM, etc.) ont participé à plus de 75% d'entre-elles ;
- 6 organisations (SNJ, SUD Collectivités territoriales, SUD Etudiants, etc.) entre 50 et 75% ;
- 10 organisations (SNABF, Solidaires justice, SUD Energie, etc.) entre 25 et 50% ;
- et 24 organisations (dont les plus faibles numériquement) à moins de 25% d'entre elles. Parmi ces 24 organisations, 17 n'ont assisté qu'à trois BN ou CN au plus au cours des trois années et 6 à aucun.

Il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse à partir de ces seules données, et sans recueillir la parole des acteurs concernés. Cependant, d'autres éléments confirment ce problème global de participation. Entre autres exemples, on peut évoquer le faible niveau de réponse par les organisations membres à chaque enquête ou questionnaire interne diffusé par le secrétariat national. Ce sera notamment le cas de celui envoyé à toutes les structures nationales et territoriales pour déterminer les raisons de... « la baisse sensible » de leur participation au Bureaux et Comités Nationaux auquel seuls 19 organisations nationales et 26 Solidaires locaux répondront⁶. Pareillement, la décision prise au niveau du CN de Solidaires de dresser un état des lieux de son développement se heurtera la même année à l'absence de réponses de près de la moitié des organisations membres au questionnaire qui leur a été envoyé en ce sens par le secrétariat national, et cela malgré plusieurs relances⁷. Autre exemple : la difficulté récurrente de Solidaires de remplir ses stages de formation interprofessionnelle.

⁶ Compte rendu du Conseil National du 1^{er} et 2 février 2012. Les organisations répondantes s'exprimeront d'ailleurs à cette occasion sur ce problème.

⁷ Compte rendu du Conseil National du 1^{er} et 2 février 2012. Sur l'enjeu que représente, pour les organisations syndicales en général et Solidaires en particulier, la nécessité de dresser un état des lieux régulier de leurs forces dans le cadre des nouvelles dispositions en matière de représentativité syndicale, on peut consulter notre article, Sophie Béroud, Jean-Michel Denis, « Le développement interprofessionnel de Solidaires : entre volonté d'expérimentation et reproduction du 'modèle' confédéral », *La Revue de l'IRE*, n°75, vol. 4, 2012, pp. 67-92

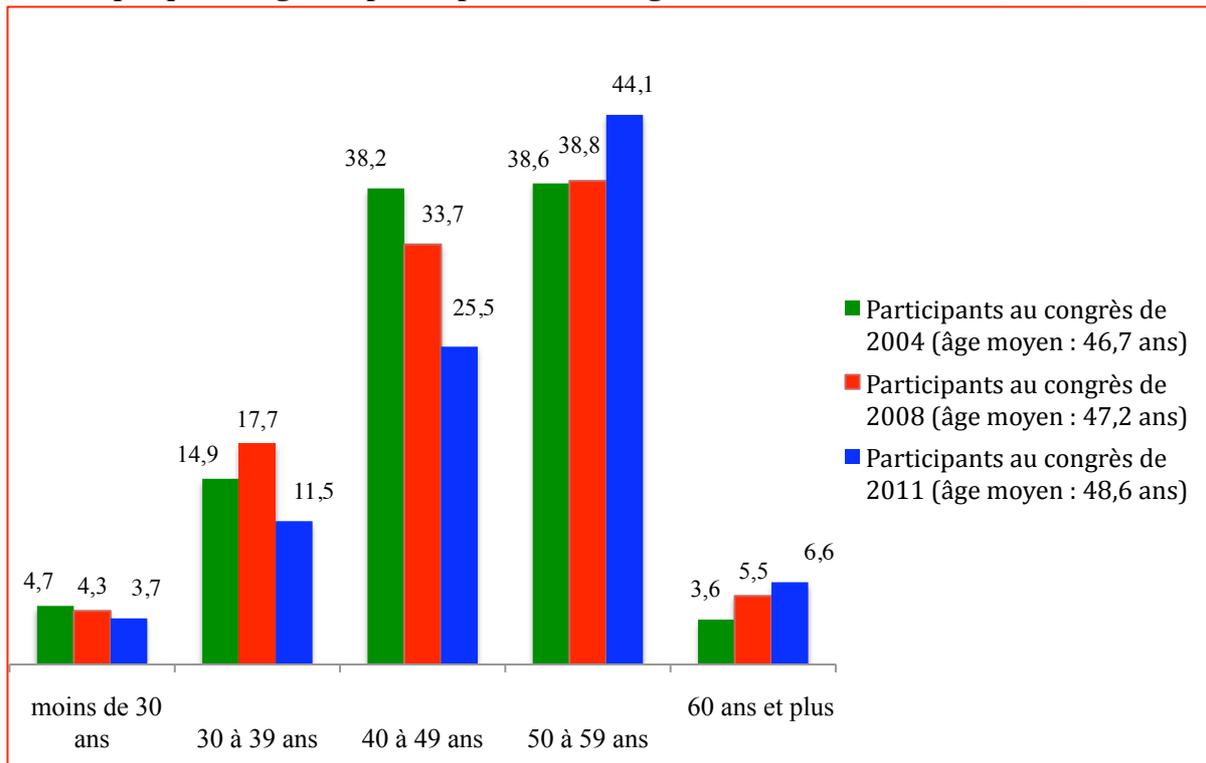
Au total, ces résultats confirment que la démarche interprofessionnelle ne va pas de soi – elle ne l’a jamais d’ailleurs été pour aucune organisation depuis la naissance du mouvement syndical⁸. Sans minorer les difficultés de la pratique syndicale au quotidien, compte tenu du contexte de crise économique et sociale, de restructuration des organisations de travail, de raidissement des relations sociales et professionnelles mais aussi de pénurie des ressources militantes, qui laisse peu de place au final à cette démarche interprofessionnelle, il convient également de constater qu’elle n’apparaît pas forcément aux yeux des syndicalistes comme une dimension évidente de leur action – au point de s’y investir, ou de s’y investir davantage. Soit qu’elle ne semble pas apporter de réponses directes et concrètes à l’urgence des situations d’emploi et de travail sur le terrain de l’entreprise ou de l’administration, soit qu’elle est d’un abord trop complexe pour que les syndicalistes soient en mesure de l’appréhender et encore moins de la maîtriser. Cela ne signifie pas forcément la remise en cause de cette démarche. En témoignent les avis extrêmement positifs exprimés par les syndicalistes interrogés au sujet du rattachement de leur organisation à Solidaires – même si l’on peut considérer que leur présence et leur mandat dans un congrès de Solidaires vaut déjà en grande partie appréciation favorable à son égard. Mais cela explique plus certainement le décalage constaté entre les appréciations positives à l’égard de l’interprofessionnel et l’engagement réel des militants des structures adhérentes à Solidaires en sa faveur⁹ et le fait que, y compris dans une organisation historiquement construite autour du projet « de faire vivre l’interprofessionnel autrement », on retrouve une forte tendance à la délégation en ce domaine vers les Solidaires locaux ou le bureau national.

Des délégués de Solidaires qui vieillissent mais qui se féminisent

L’âge moyen des délégué(e)s au 5^{ème} congrès de Solidaires est de 48,6 ans. Le processus de vieillissement de ces derniers se poursuit donc puisque cet âge moyen était de 47,2 ans en 2008 et de 46,7 ans en 2004 (cf. graphique 1).

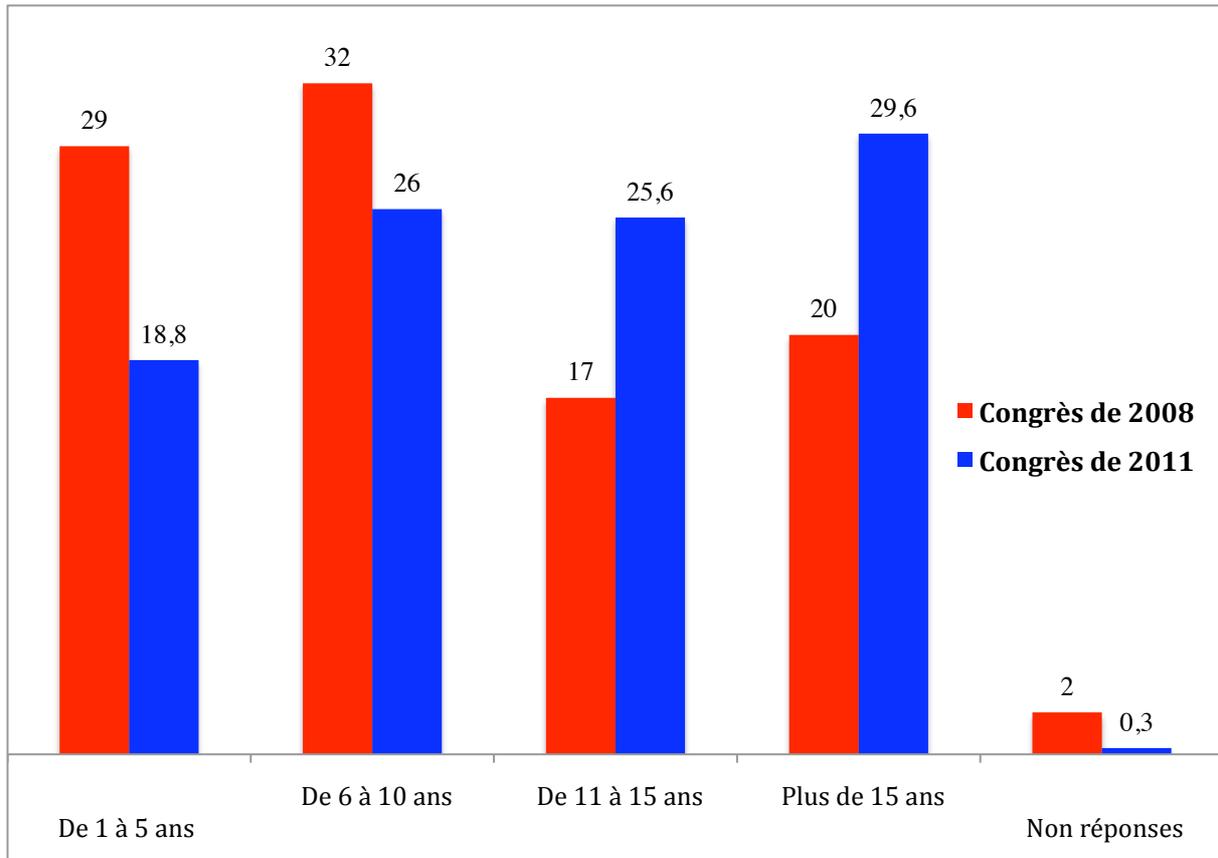
⁸ *Idem.*

⁹ Ce que montrent très bien les enquêtes par questionnaires menées auprès de SUD-Rail, SUD Santé-Sociaux et SUD-PTT ; y compris donc de la part des militant(e)s appartenant aux organisations les plus investies dans ce domaine.

Graphique 1 : âge des participants aux congrès de Solidaires de 2004, 2008, 2011

Lecture du tableau : les colonnes représentant des données en %.

L'âge médian des délégués est de 50 ans en 2011 contre 49 ans en 2008. (50% des délégués ont plus de 50 ans et 75% ont plus de 42,5 ans). Ce sont surtout les hommes qui vieillissent puisque l'âge moyen des femmes est resté quasi identique d'un congrès à l'autre (47,8 ans en 2008 et 47,2 en 2011). Ce processus global de vieillissement est particulièrement visible lorsque l'on scinde l'échantillon en catégories d'âge : les trois catégories qui précèdent 50 ans sont en diminution alors que les deux qui excèdent cet âge augmentent (*cf.* graphique 1). Deux autres signes du vieillissement des délégués ressortent des résultats au questionnaire. D'une part, l'important tassement des primo-participants à un congrès de Solidaires, ceux-ci passant de 62,2% en 2008 à 54,7 % en 2011, soit 7,5 points de moins. D'autre part, l'augmentation de l'ancienneté au syndicat, celle de plus de dix ans augmentant significativement (*cf.* graphique 2).

Graphique 2 : Ancienneté dans le syndicat 2008 et 2011

Lecture du tableau : les colonnes représentant des données en %.

Peut-on en inférer de cet ensemble de données, le vieillissement des effectifs des organisations de Solidaires ? Nous ne le savons pas car on peut supposer que le mandatement favorise l'ancienneté (dans l'organisation mais aussi en âge) ; à l'inverse, les informations globales dont on peut disposer sur la syndicalisation en France vont plutôt en ce sens¹⁰. Ces chiffres permettent par contre de dire que Solidaires, à travers ses multiples composantes, n'a pas enrayer le vieillissement de ses cadres et que cette

¹⁰ Pour information, les 977 délégués présents au 50^e congrès de la CGT en 2013, se répartissaient du point de vue de leur âge de la façon suivante : 0,5% des délégués avaient moins de 25 ans, 5,9% entre 25 et 30 ans, 11,6% entre 31 et 35 ans, 74,7% entre 36 et 60 ans, et ceux de plus de 60 ans 7,4%. En l'état, une comparaison avec les données de Solidaires n'aurait pas grand sens du fait que les structures d'âge retenues ne sont pas identiques, que la catégorie majeure concernant les délégués de la CGT, celle des 36-60 ans, est beaucoup trop large et que les données de la CGT ne permettent pas de déterminer l'évolution à la hausse ou à la baisse de l'âge des participants à son dernier congrès. L'élément intéressant est que nous connaissons par contre la structuration par âge des effectifs totaux de la CGT (692 387 adhérents CGT en 2011), qui témoigne d'une pyramide des âges peu favorable. Elle se décompose ainsi 1,3% des adhérents a moins de 25 ans, 4,8 % entre 25 et 30 ans, 8,9 % entre 31 et 35 ans, 68 % entre 36 et 60 ans, et 17% ont plus de 60 ans. Sources : documents distribués lors du 50^e congrès de la CGT / espace Vie Syndicale.

évolution inquiète particulièrement les représentants actuels qui placent le renouvellement générationnel en tête des enjeux qui se posent au mouvement syndical - avec 53,2% devant la nécessité de faire vivre un syndicalisme de lutte (45%) et de construire une organisation de masse (30,9%).

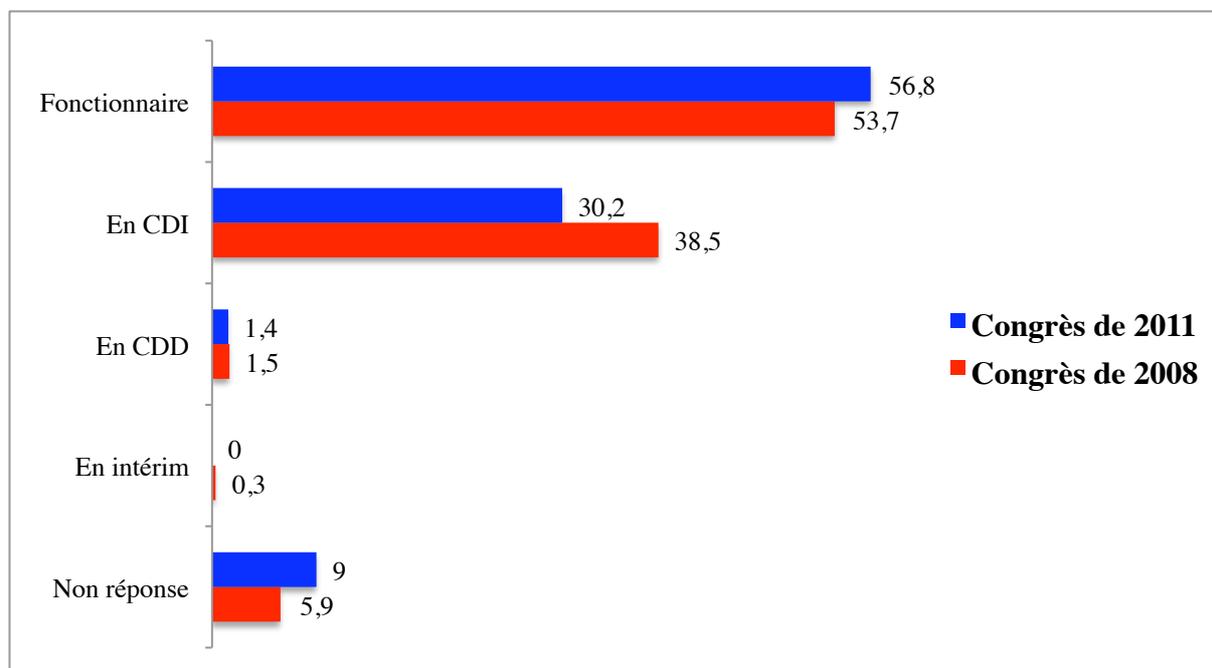
La féminisation des délégués connaît par contre une progression favorable, les femmes représentant 30,9% des délégués en 2011 contre 28,5% en 2008, et 25,7% en 2004. Là encore, les réponses aux questionnaires ne permettent pas de cerner les causes d'une telle évolution. Est-elle due à une augmentation du nombre d'adhérentes et de militantes dans les syndicats ? A celle du nombre de femmes accédant à des fonctions représentatives dans leur organisation ? Aux politiques volontaristes menées en ce domaine par les syndicats ?¹¹ A tous ces éléments en même temps ? Rien ne permet de le dire. D'autant plus que lorsqu'on les interroge à ce sujet, la féminisation est loin d'apparaître aux yeux des délégués comme un enjeu déterminant pour Solidaires comme pour le syndicalisme en général. En effet, lorsqu'on leur demande quelles sont les pratiques de démocratie interne auxquelles ils accordent le plus d'importance, la parité homme/femme n'arrive qu'en 7^e position sur 9 (6^e position sur 9 en 2008). Lorsqu'on leur pose la question de savoir quel effort pourrait être entrepris pour améliorer le fonctionnement de Solidaires, celui visant à améliorer la place des femmes aux différents niveaux de l'organisation pointe en 4^e position sur 8 (même place qu'en 2008). Enfin, quand on les interroge sur les enjeux actuels posés au syndicalisme, l'égalité homme/femme n'arrive qu'en 5^e position sur 7 (8^e position sur 10 en 2008). Cependant, une autre série de données confirme cette féminisation accrue des représentants de l'union interprofessionnelle. Afin de sensibiliser les organisations au problème de la faible présence et participation des femmes aux différentes instances de Solidaires, le secrétariat national mentionne depuis 2012 le taux de féminisation de chaque réunion du Bureau et Conseil National. Oscillant entre 24% et 45% selon les rencontres, le taux moyen de féminisation des quinze dernières réunions se situe autour de 32,7%, au-delà donc de celui pour le congrès de 2011. A partir de là, toute la question est de savoir si Solidaires arrivera à terme à dépasser cette proportion d'un tiers de femmes présente en moyenne dans ses différentes instances qui semble constituer un plafond de verre relativement solide.

¹¹ Une telle politique volontariste est aujourd'hui manifeste à la CGT comme le montre la comparaison entre la féminisation de ses délégués à son 50^e congrès en 2013, soit 44,5 %, et celle de ses effectifs globaux, 36,5%.

Un socle socio-professionnel qui évolue peu

On ne constate que très peu de changements sur le plan des statuts d'emploi occupés par les délégués de Solidaires. Ceux-ci sont dans leur très grande majorité des salariés à temps plein (83,8%), laissant peu de place aux salariés à temps partiel (7,2%) et encore moins aux chômeurs (1,1%)¹². Si évolution il y a entre les deux congrès, en lien avec le vieillissement des délégués, il concerne le nombre légèrement supérieur des retraités qui passe de 4,4% à 6,5%. La surprise provient par contre du type de contrat de travail dont sont dotés les délégués. Le développement, lent mais néanmoins réel de Solidaires dans le secteur privé, ainsi que l'augmentation du nombre de salariés de contrat de droit privé dans les entreprises publiques ou para-publiques auraient pu laisser croire à celle similaire de délégués dotés d'un CDI entre 2008 et 2011 ; or, ceux-ci sont en diminution (- 8,3 points) contrairement aux fonctionnaires (+ 3,1 points) (cf. graphique 3).

Graphique 3 : Type de contrat de travail

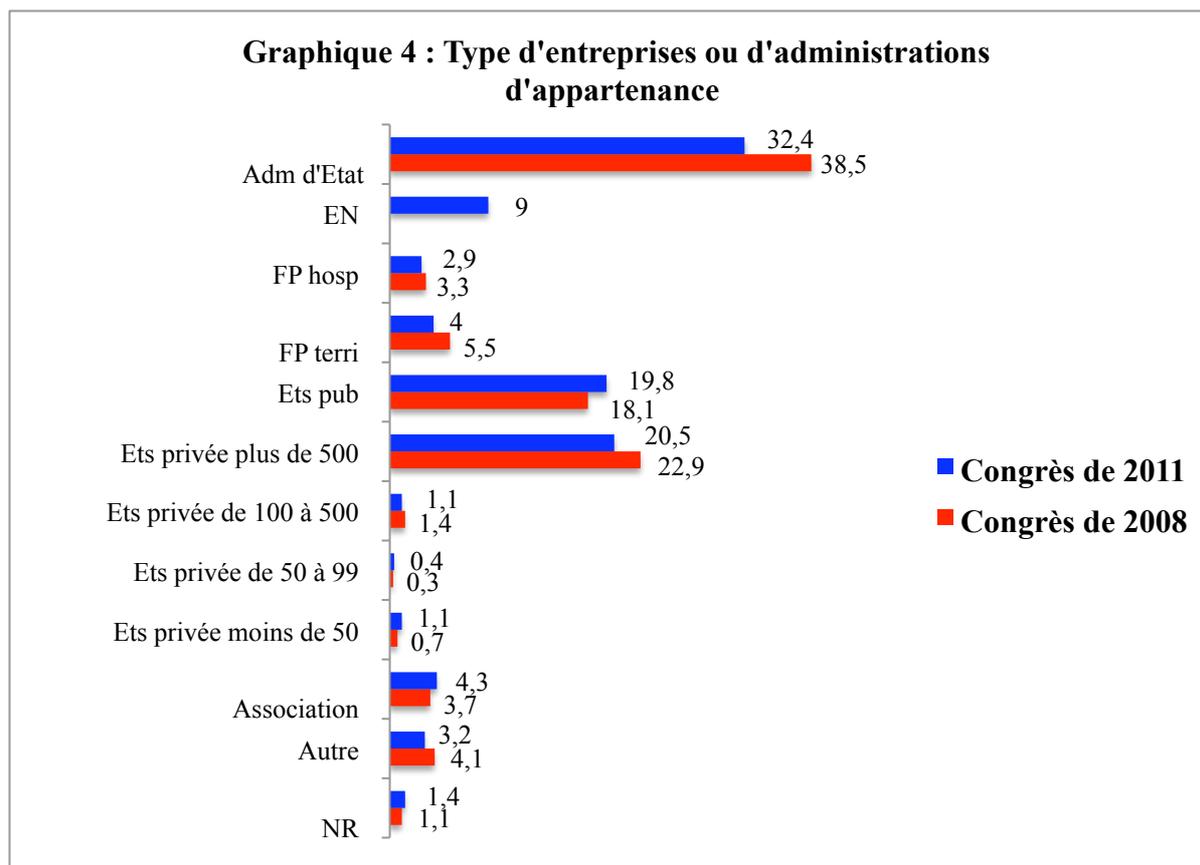


Lecture du tableau : les colonnes représentant des données en %.

¹² La situation est identique à la CGT, les titulaires ou personnels à statut représentant 93,5% des délégués à son 50^e congrès et 96,3% de ses effectifs (en 2011).

Bien que les syndicats du privé représentent plus d'un tiers des structures nationales de Solidaires et que l'implantation dans les filiales s'est accrue, le nombre de délégués travaillant dans une entreprise privée reste toujours aussi faible (*cf.* Graphique 4), quelle que soit la taille de celle-ci. On touche ici l'une des faiblesses récurrentes de l'union interprofessionnelle, qui peine à dépasser son socle public historique, tout du moins sur le plan de sa représentation. Le congrès reflète peu, de ce point de vue, les efforts de développement lancés par les organisations de Solidaires vers le privé et notamment les secteurs précarisés (filiales de grands groupes, entreprise franchisées dans le commerce, sous-traitantes dans l'industrie), aussi bien par certaines fédérations que par les Solidaires locaux. Mais il est vrai que si ce déploiement peut paraître parfois spectaculaire, dans la mesure où tout est à construire, il reste relatif sur le plan quantitatif. Cette faible représentation lors du congrès national du secteur privé est d'autant plus importante à pointer qu'il s'agit là d'un des enjeux à venir pour sa représentativité, à l'échelon des branches comme de l'interprofessionnel, à l'horizon 2017.¹³

¹³ Rappelons qu'en 2013, la représentativité de Solidaires au niveau interprofessionnel a été estimée à 3,47% et qu'elle a dépassé le seuil des 8% dans 43 branches professionnelles.



Lecture du tableau : les colonnes représentant des données en %.

Un autre problème récurrent pour Solidaires est d'intégrer en son sein des salariés au bas niveau de qualification. Comme en 2008, les catégories employées et ouvrières sont sous-représentées au sein des congressistes – le nombre d'employés chutant même singulièrement d'un congrès à l'autre avec près de 10 points de moins (*cf.* Graphique 5)¹⁴. Compte tenu du nombre très réduit d'ouvriers par rapport à l'effectif global, 19 sur 278, déterminer de quelles organisations ils proviennent n'aurait aucune pertinence. On peut néanmoins constater qu'ils sont issus de 10 organisations différentes et qu'ils ne sont que 5 à travailler dans l'industrie – les autres provenant du secteur des services (La Poste), du transport et de l'administration publique (Trésor, Affaires sociales) La ventilation est encore plus grande pour les employés, du fait également de leur nombre plus élevé, 49 sur 278, qui se répartissent dans 19 organisations, dont 14 pour SUD-PTT, 7 pour SUD-Rail, 5 pour SUD-Trésor, etc. On ne dispose pas de données pour établir si cette sous-représentation chronique concerne essentiellement les syndicalistes

¹⁴ Elles le sont au regard du poids de ces groupes socio-professionnels (GSP) dans l'ensemble de la population active, les employés et ouvriers représentant respectivement 28,3 % et 21,1 % en 2011. Sources : INSEE, Educnet, 2012.

mandatés – ce qui renverrait au problème de l'accès des membres issus de ces groupes socio-professionnels au mandatement et à la représentation syndicale¹⁵ – ou plus globalement tous les adhérents des organisations de Solidaires. Les deux phénomènes peuvent d'ailleurs se cumuler : d'une part, en raison du caractère discriminatoire du mécanisme de la représentation à l'égard des catégories les moins qualifiées, d'autant plus lorsque celle-ci s'effectue dans un cadre et pour des enjeux d'ordre interprofessionnel ; d'autre part, en raison des champs de syndicalisation des syndicats de Solidaires (secteur public, grandes entreprises ou administrations, secteur des services) au sein desquels ces catégories sont moins présentes en raison de l'externalisation d'une partie des emplois ouvriers notamment. Cette situation concerne l'ensemble du mouvement syndical ; elle est néanmoins particulièrement accentuée au sein de Solidaires du fait de la concentration de son implantation, ce qui la différencie pour le coup des autres organisations interprofessionnelles sur l'échiquier syndical dont la composition est plus hétérogène.

L'un des problèmes de la désyndicalisation voire de l'a-syndicalisation – compte tenu de l'élément générationnel – des catégories socio-professionnelles relevant de l'exécution est celui des possibilités de rencontre des salariés avec les militants syndicaux, car c'est la condition minimale pour que les premiers puissent se saisir éventuellement de l'action syndicale et potentiellement s'y investir ; ces possibilités se raréfient à mesure que la segmentation et l'atomisation du salariat progressent et que les effectifs militants se réduisent. Mais cela n'est pas le seul problème. S'ajoute celui de l'engagement et des formes d'engagement – plus éprouvant pour ces catégories compte tenu de la dureté de leurs conditions d'emploi et de travail et de l'application plus ardue du droit du travail dans les segments productifs où ils sont employés -, de l'image renvoyée par les institutions syndicales et de leur projet. Celui porté par Solidaires peut-il attirer plus largement ces catégories de salariés, compte tenu de ce que nous avons déjà dit sur le caractère difficilement mobilisateur de la démarche interprofessionnelle ? Plus largement, l'épreuve que représente l'action syndicale du fait des conditions précédemment évoquées, d'autant plus dure lorsque cette action s'effectue sur un mode

¹⁵ Ce que montrent en partie les données concernant les délégués du 50^e congrès de la CGT. Alors qu'en 2011, les ouvriers représentent 27,6% des effectifs de l'organisation, les délégués issus de cette catégorie ne représentent que 24,8% des présents à son dernier congrès, et alors que les employés constituent 50,4% de ses effectifs globaux, les délégués issus de leur rang ne sont plus que 41,5%. A l'inverse, Les ingénieurs, cadres et techniciens qui forment 22% des adhérents de la CGT sont sureprésentés à son congrès avec 33,7% des délégués.

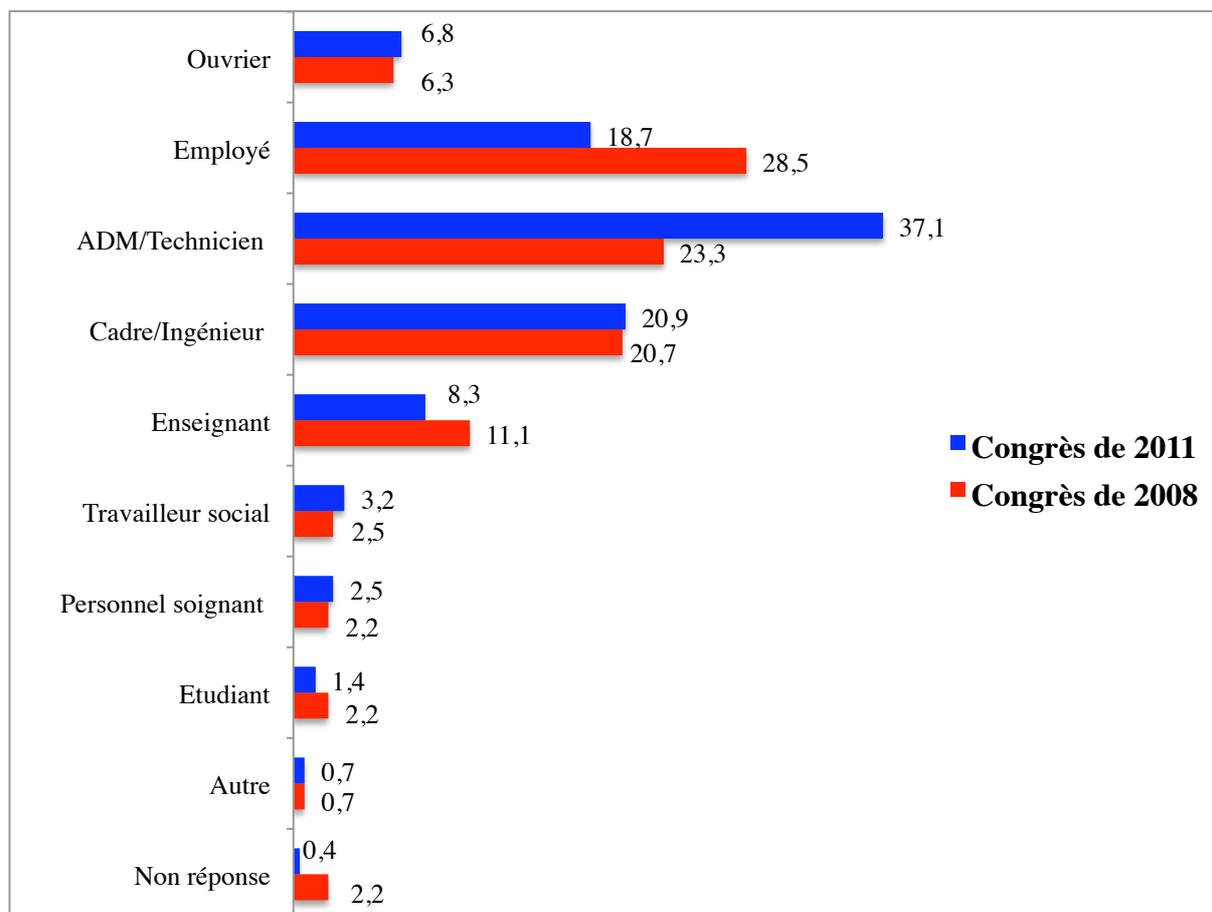
contestataire, et qui l'est encore peut être davantage pour celui ou celle qui s'engage sous une étiquette SUD ou Solidaires, ne forme-t-elle pas un obstacle trop important à surmonter ? La composition sociale de ses organisations membres, qui rejailit nécessairement sur son image, constitue-t-elle un frein à l'inclusion de ces catégories ? Notamment parce qu'existe un décalage fort entre les salariés syndiqués par Solidaires, qui représentent la partie stable et intégrée du salariat, et ceux qui relèvent de l'exécution, assignés de façon croissante sur les formes d'emplois atypiques et que le syndicalisme peine à approcher. Nous n'avons pas forcément les réponses à ces questions qui se posent néanmoins à Solidaires et qu'elle doit intégrer pour penser son développement.

Corrélativement aux résultats concernant les bas niveaux de qualification, les PCS supérieurs (cadres, ingénieurs, enseignants du secondaire), bien qu'en diminution par rapport à 2008, restent largement surreprésentés, avec 25,2% (contre 17,6% dans la population active¹⁶). Surtout, un groupe domine très largement tous les autres, celui des professions intermédiaires¹⁷ ; il explose littéralement puisqu'il représente 45,6% des congressistes de 2011 contre 28% de ceux de 2008. La cause de cette augmentation est essentiellement liée à celle des agents de maîtrise et techniciens auxquels s'ajoutent les enseignants du primaire (non comptabilisés dans ce groupe en 2008, *cf.* note 13).

¹⁶ Cette diminution s'explique (surtout ?) pour des raisons statistiques. Elle tient entre autres au fait qu'en 2008, nous avons artificiellement grossi la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures en y incluant tous les enseignants, alors que ceux du primaire sont communément regroupés au sein des professions intermédiaires. Ce glissement a lui-même résulté de l'absence dans le questionnaire d'une demande de précision à propos du niveau enseigné. En 2011, sur les 23 enseignants présents à Villefranche-sur-Saône, 8 enseignaient dans le primaire, 12 dans le secondaire et 3 n'ont pas précisé.

¹⁷ Cette catégorie quatre types de professions intermédiaires : celle de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés ; celles des professions administratives et commerciales des entreprises ; celle des techniciens ; celle des contremaîtres et des agents de maîtrise. Source : INSEE.

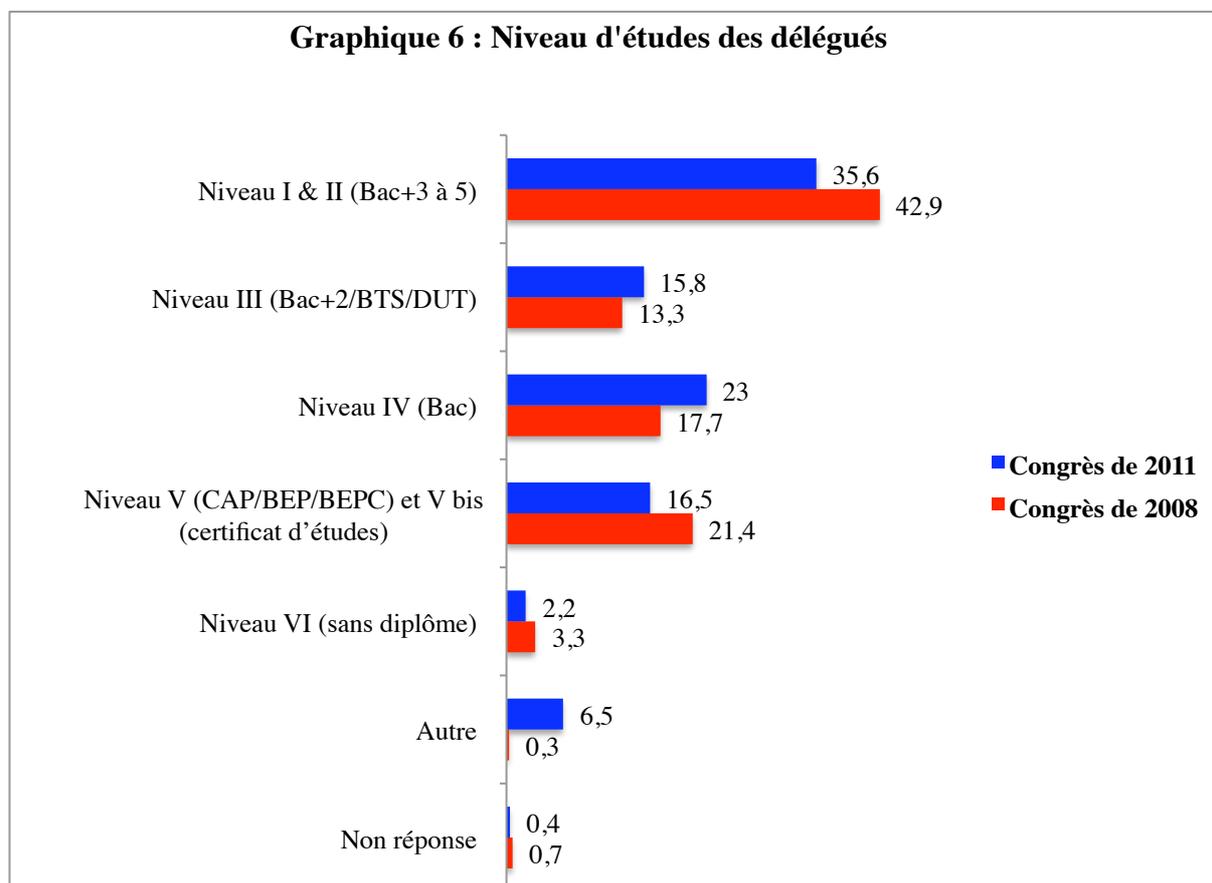
Graphique 5 : Catégories socio professionnelles des délégués de Solidaires (2008-2011)



Lecture du tableau : les colonnes représentant des données en %.

L'importance prise par ce groupe se lit également au travers du tassement des niveaux de formation les plus élevés au profit des niveaux VI (bac) et des niveaux III (bac+2, BTS, DUT). Cependant, cet infléchissement ne change pas réellement la distribution des délégués selon leur formation initiale. Tout d'abord, la baisse des hauts niveaux de formation n'est pas si prononcée que le graphique 5 semble le révéler au premier abord. Car au 35,6% du niveau I & II doit être ajouté 4% de la catégorie « Autre » qui renvoient à des individus qui ont obtenu un diplôme de niveau bac +3 (Diplôme d'Etat d'infirmier) voir au-delà (diplôme d'ingénieur) dont sept doctorats. D'autre part, la proportion de délégués ayant fait des études supérieures (Bac +2 et plus) reste importante (51,4% contre 56,3% en 2008), largement au-dessus de la proportion de diplômés du supérieur au sein de la population française qui était inférieure à 30% en 2008 pour les 25-64

ans¹⁸. Le changement par rapport à 2008 concerne essentiellement les délégués ayant un niveau bac (+ 5,3 points) et ne profite absolument pas aux catégories « ouvrières ». D'une part, en raison de la diminution des niveaux V et V bis ; d'autre part, parce que parmi les délégués qui ont arrêté leurs études au baccalauréat, ceux ayant un bac général représentent plus du double de ceux ayant un bac professionnel.



¹⁸ Sources : OCDE, 2010.

2. Parcours militants et responsabilités syndicales

Sur la connaissance de Solidaires

L'une des questions qui nous intéresse plus particulièrement dans l'enquête et sur laquelle nous essayons de rassembler des données à la fois quantitatives et qualitatives concerne les modalités d'entrée dans Solidaires ou, pour être plus exact dans l'une de ses organisations membres. Ce rapport indirect - du syndicat présent dans l'entreprise ou l'administration à l'union syndicale interprofessionnelle - est d'autant plus complexe dans le cas de Solidaires que les sigles et dénominations peuvent différer. Pour illustrer notre propos, disons qu'un nouvel adhérent d'une section CGT est renvoyé vers une entité plus large par la seule référence au sigle - une forme de métonymie s'exerçant -, même s'il n'est pas en contact avec les structures interprofessionnelles et que des cultures professionnelles hétérogènes cohabitent dans la même organisation. Dans le cas de Solidaires, les médiations sont plus complexes dans la mesure où elles renvoient à un processus de construction progressif et non linéaire¹⁹. 43,9% des délégués présents au congrès de Villefranche sur Saône indiquent ainsi qu'ils ne connaissaient pas Solidaires avant d'adhérer à l'organisation dans laquelle ils militent actuellement. Ils étaient 40% à être dans la même situation en 2008. Le nombre conséquent de répondants interdit de penser que cette méconnaissance de l'union interprofessionnelle relève principalement de nouveaux syndiqués issus de « petits » syndicats du privé ou - ces deux caractéristiques pouvant se recouper - de secteurs où des SUD commencent à s'implanter. Un examen rapide de la provenance des quelques cent vingt délégués concernés montre que celle-ci est diversifiée : si l'on trouve les organisations à l'origine du Groupe des Dix (SNABF, SNJ, SNUPFEN) ou le SNUI inséré à l'époque du congrès dans l'Union SNUI SUD Trésor Solidaires²⁰, il est également possible de noter les sigles de SUD Education, SUD Rail ou SUD PTT. Ces données contribuent à montrer qu'y compris l'association entre les sigles SUD et Solidaires n'est pas nécessairement évidente et cette

¹⁹ Sur ce sujet : Denis, Jean-Michel, *Le Groupe des Dix, un modèle syndical alternatif?*, La documentation Française, 2001, p. 64.

²⁰ Nous utiliserons dans la suite de cette synthèse la dénomination actuelle, Solidaires Finances.

difficulté partagée à conférer une identité plus immédiate à l'organisation faitière explique sans doute en partie la légère progression, entre les deux congrès, du pourcentage de délégués ignorant la réalité de Solidaires au moment de leur adhésion.

Parcours et engagement antérieurs

Une question liée est celle du parcours syndical antérieur des délégués. Combien sont-ils à avoir milité dans une autre organisation avant de rejoindre un syndicat membre de Solidaires ? De façon logique au regard de l'histoire de l'union, de son ancrage dans le temps, de sa diversification progressive, le pourcentage des « ex » diminue nettement et cette tendance se confirme à chaque congrès. 54,3% des délégués sont passés par une autre organisation en 2011, contre 61,2% en 2008 et 66,3% en 2004. La baisse est donc de douze points en sept ans, ce qui reflète la capacité de Solidaires à attirer des « primo-adhérents ». La provenance de ces délégués est là encore intéressante à étudier comme leur appartenance actuelle. Le pourcentage des délégués ayant milité à la CFDT continue à se réduire (33,4% de l'ensemble des délégués en 2011 contre 39,6% en 2008) tandis que celui des délégués venant de la CGT tend à se stabiliser (16,9% en 2011 et 16,3% en 2008)²¹. Il est à noter que les autres provenances demeurent très faibles²².

Une comparaison entre les deux groupes constitués par les « anciens » de la CFDT et les « anciens » de la CGT s'avère relativement significative dans la mesure où elle permet de repérer que les premiers se concentrent dans quelques organisations (SUD Santé Sociaux, SUD PTT, SUD Rail, SPASMET, SUD Michelin et SUD Industrie) tandis que les seconds se retrouvent dans une palette d'organisations beaucoup plus diversifiée²³. Différentes logiques de « transferts » se donnent à voir ici. La relative homogénéité dans la distribution des « anciens » de la CFDT reflète les luttes internes menées au sein de

²¹ Les militants passés par la CGT représentent 31,1% des délégués ayant adhéré à une autre organisation avant d'adhérer à Solidaires.

²² Sept délégués ont d'abord milité à la FSU, quatre à la CNT, trois à Force Ouvrière et deux à l'Unsa. L'évolution de ces provenances sera intéressante à suivre dans le temps, notamment dans le secteur privé en raison des effets de la loi du 20 août 2008 (perte de représentativité d'équipes militantes de FO ou de la CFTC par exemple).

²³ Par ordre d'apparition dans la base de données : SUD Protection sociale, SUD PTT, SUD Travail Affaires sociales, SUD Crédit Agricole, SUD Santé Sociaux, Union SNUI SUD Trésor, SUD Insee, SUD VPC, Solidaires Industrie, SUD Collectivités territoriales, SUD Rail, Solidaires BHV, SNJ, Solidaires Douanes, SUD Education, SUD Commerce, SUD Chimie, SUD Travail, SUD Rural Equipements, SUD Transport, SUD Autoroutes.

cette confédération et les vagues d'opposition suscitée par son accompagnement de réformes libérales (en particulier en 1995 et en 2003). A l'inverse, l'hétérogénéité dans la provenance professionnelle des militants passés par la CGT, dont témoigne leur ventilation dans vingt-et-une organisations de Solidaires, évoque des départs qui, tout en pouvant s'effectuer sur des bases idéologiques, s'inscrivent à un niveau plus local et sont par là même plus fragmentés. Ces données rejoignent ce que nous avons pu voir au cours de notre enquête qualitative, c'est-à-dire plutôt le passage de petites équipes (ou d'une partie des équipes) issues d'un syndicat d'entreprise ou d'un établissement (dans les collectivités territoriales par exemple) de la CGT vers Solidaires et non des transferts plus massifs qui relèveraient d'une décision votée lors d'un congrès extraordinaire de désaffiliation (comme cela a pu être le cas du côté de la CFDT). Ces tensions, nées de concurrence sur le terrain et du transfert d'équipes de la CGT vers des organisations de Solidaires, ne se limitent pas à quelques secteurs bien circonscrits (la Poste, la SNCF...). L'option de créer un SUD ou bien de rejoindre un SUD lorsque celui-ci existe déjà se retrouve de façon diffuse dans différents milieux professionnels, de la fonction publique territoriale au commerce et à l'industrie.

Une autre donnée significative - bien que fragile en raison des effectifs concernés (47 délégués) - montre que plus de 50% des militants venant de la CGT ont milité plus de cinq ans dans ce syndicat avant de rejoindre l'une des organisations de Solidaires (et seulement quatre d'entre eux sont restés moins d'un an). Un tel résultat semble indiquer un choix réfléchi dans le changement d'organisation bien plus qu'une logique progressive et parfois chaotique de découverte de l'univers syndical. L'âge moyen des « anciens » de la CGT est de 49 ans quand celui des « anciens » de la CFDT est de 53,4 ans. L'écart (4 ans) n'est donc pas très marqué entre les deux groupes ; les deux se situant au-dessus de l'âge moyen de l'ensemble des délégués (48,6 ans). Surtout, ces données attestent, d'une part, de la relative homogénéité du groupe originaire de la CFDT en termes de parcours syndicaux (ceux-ci renvoyant plus ou moins à l'histoire de la « gauche » CFDT) et confirment, d'autre part, le fait que les anciens cégétistes sont le plus souvent des militants aguerris.

Enfin, les délégués qui participent au congrès au nom des Solidaires locaux sont proportionnellement plus nombreux (55% de leur groupe) que les délégués mandatés par des fédérations ou des syndicats nationaux (52,76%) à être passés par un autre syndicat. Ce résultat apparaît comme relativement logique car l'on peut supposer que

des militants s'étant socialisés au syndicalisme dans une confédération interprofessionnelle souhaitent continuer à investir cette dimension. Cette donnée est d'ailleurs à creuser sur le plan qualitatif par rapport aux représentations de la dimension interprofessionnelle (sur le rôle des structures territoriales, sur le poids des fédérations...) que portent les uns et les autres et à la singularité que confère à Solidaires son type de construction.

Un engagement qui est restitué comme un choix idéologique

Il est difficile de retracer à partir d'un questionnaire les conditions concrètes de l'engagement au sein de Solidaires, l'articulation entre la trajectoire individuelle et professionnelle, le contexte propre à l'entreprise et le contexte politique plus général. La plupart des travaux sociologiques qui portent sur les logiques sociales de l'adhésion syndicale insistent sur l'importance des relations interpersonnelles, du collectif de travail²⁴. Les réponses recueillies auprès des délégués montrent, comme cela avait été déjà été le cas en 2008, la quasi inexistence de motifs individuels. On ne syndique pas dans une organisation membre de Solidaires – en tous cas, pour ce qui concerne le corps militant réuni en congrès – pour « faire face à un problème personnel » (0,7% des répondants). Les médiations exercées par des collègues de travail semblent par contre importantes, puisque près de 20% des délégués ont rejoint leur organisation actuelle suite à une réunion ou à des discussions. 17% d'entre eux indiquent des circonstances pratiques liées à un conflit social, local ou national. Ces logiques d'adhésion semblent donc beaucoup plus collectives qu'individuelles, liées à la présence d'une activité militante sur le lieu de travail.

Les données recueillies lors du congrès de 2011 sont en tous points concordantes avec celles de 2008 : ce sont avant tout des motifs idéologiques que les délégués de Solidaires choisissent pour rendre compte de leur engagement, la « volonté de participer à un syndicalisme de lutte » (69,4%), « la proximité en termes d'idées et de valeurs »

²⁴ Bruno Duriez, Frédéric Sawicki, « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*. Vol. 16, N°63. Troisième trimestre 2003. pp. 17-51 ; Jean-Gabriel Contamin, R. Delacroix, « Les transformations des formes d'engagement au prisme du local. L'exemple de la CGT du Nord », *Politix*, n°85, 2009, pp. 81-10.

(51,1%) et « le mode de fonctionnement interne du syndicat » (39,2%)²⁵. D'autres raisons comme la « fermeté vis-à-vis de la direction » ou « l'influence du syndicat dans l'établissement » ne dépassant pas les 10% de répondants. On retrouve ici, dimension que nous avons soulignée dans notre premier rapport, la volonté de mettre en avant une certaine conception de l'engagement qui s'opère sur une base de lutte et qui est liée aussi bien à un projet de transformation sociale qu'à une volonté de renouvellement des pratiques syndicales. Cette façon de dire ce qu'est le syndicalisme dans Solidaires ou de Solidaires constitue, sans nul doute, l'un des ciments de l'organisation. On est là, cependant, dans un registre fortement déclaratif qui apparaît parfois en décalage avec les récits recueillis sur le terrain dans le cadre de l'enquête qualitative. Les enjeux immédiats liés aux conditions de travail, à son organisation, aux relations avec la hiérarchie comptent alors beaucoup plus qu'un rapport plus idéologique et plus abstrait à une certaine conception du syndicalisme.

Droits syndicaux et conditions d'exercice des mandats

Si les délégués du 5^e congrès de Solidaires présentent une très forte homogénéité dans leurs réponses dès lors qu'il s'agit de préciser pourquoi ils militent, il reste à savoir comment ils le font, dans quelles conditions concrètes. Près de 80% des délégués disposent d'heures de délégation, liées à leurs différents mandats. La liste des organisations dont proviennent les 18% de délégués qui ne bénéficient d'aucune heure de délégation et donc d'aucun droit syndical renvoie à de « petits » syndicats ou à des syndicats de création récente (comme SUD Autoroutes pour le premier cas et Asso pour le second), encore dépourvus d'une implantation forte et de moyens légaux. Mais on y trouve aussi des délégués venant de SUD PTT, SUD Rail, SUD Education, SUD Santé Sociaux, de l'Union SNUI-SUD Trésor...ce qui atteste de la capacité de ces quelques organisations à constituer des délégations relativement étoffées pour le congrès, incluant des militants plus « novices » ou moins chargés de responsabilités. De même, la provenance des treize Représentants de la Section syndicale (RSS) présents au congrès ne concerne pas uniquement des tentatives d'implantation dans le privé. Des syndicats dont l'implantation est ancienne dans leur secteur ou dans leur entreprise (comme le

²⁵ Deux réponses étaient possibles pour cette question portant sur les raisons de l'adhésion dans l'organisation actuelle.

SNABF, le SNJ, le SNUPFEN ou Solidaires Finances) peuvent être confrontés soit à une perte de représentativité dans certains sites, soit à la possibilité, au contraire, de s'implanter dans de nouveaux établissements.

Il semble assez évident qu'un congrès de Solidaires ne permet pas de repérer de façon précise les problèmes spécifiques aux plus petites structures. Le poids, au travers de leurs délégations, des syndicats du « public » (ou des grosses entreprises venant historiquement du public) comme SUD PTT, Solidaires Finances et SUD-Rail contribuent à façonner le profil d'un-e délégué-e qui dispose de droits et de moyens syndicaux²⁶. La délégation de SUD-PTT constitue ainsi 16,5% de l'ensemble de notre base de données, celle de Solidaires Finances 15,4%, celle de SUD Education 8,2% et celle de SUD Rail 6,1%. Ce qui signifie que les délégués mandatés par ces quatre syndicats représentant 46,2% des 278 militants ayant répondu au questionnaire²⁷. Or, malgré l'importance de ces cinq syndicats – en incluant ici SUD Santé Sociaux – 46,8% des délégués déclarent avoir participé à la création de leur section syndicale dans l'établissement ou l'entreprise où ils travaillent. Ce pourcentage, qui est légèrement en recul par rapport au congrès de 2008 où 50% des délégués étaient dans ce cas, continue donc à être important et atteste que ce phénomène d'extension concerne l'ensemble des organisations. Là encore, un examen détaillé de la provenance des délégués concernés fait apparaître toute la diversité de Solidaires. Il conviendrait, bien sûr, de pouvoir préciser ce que recouvre le fait de créer une section syndicale dans un établissement, sachant que les conditions peuvent être très différentes selon les appuis et les soutiens disponibles (de la fédération ou du Solidaires local), selon l'hostilité des autres syndicats et de la direction. Mais, ce que nous avons désigné comme une sorte de « marque de fabrique » du syndicalisme Solidaires dans le rapport précédent, c'est-à-dire un trait fortement significatif, continue de le caractériser. Il est vrai que ce sont très majoritairement (60%) les délégués ayant entre sept et seize ans d'ancienneté dans l'une des organisations de Solidaires qui indiquent avoir participé à l'implantation de leur syndicat sur leur lieu de travail, renvoyant ainsi en partie à l'histoire des différents

²⁶ Il est plus difficile d'inclure dans ce groupe SUD Santé Sociaux, troisième plus grosse composante de l'union, dans la mesure où ces délégués peuvent aussi bien provenir de la fonction publique hospitalière que du secteur privé et associatif. Vingt délégués étaient présents pour SUD Santé Sociaux, soit 7,1% de l'ensemble.

²⁷ Ces pourcentages n'engendrent pas de réelles distorsions avec le poids réel des ces organisations au sein de Solidaires puisque le SNUI y représente environ 19% du nombre total des adhérents (18900 sur 100 000), SUD PTT 16%, SUD santé Sociaux 13% et SUD Rail 10%. Seule l'Union syndicale SNUI SUD Trésor est donc légèrement sous-représentée au congrès.

SUD. Mais 41,3 % des délégués ayant moins de sept ans d'ancienneté (rappelons qu'ils sont 58 au total) ont également participé à ce type de bataille, ce qui a sans nul doute constitué une expérience marquante dans leur processus de socialisation au militantisme syndical.

3. Les Solidaires locaux : des réalités militantes qui se renforcent

Une partie du questionnaire concernait, comme indiqué plus haut, à la fois le fonctionnement des Solidaires locaux et les modalités d'investissement en leur sein des délégués présents. Les données recueillies présentent d'autant plus d'intérêt qu'il nous est possible de dissocier les réponses obtenues auprès des délégués mandatés par des fédérations ou des syndicats nationaux (163 au total) de celles de délégués des Solidaires locaux (80)²⁸. Cinquante et un Solidaires locaux étaient présents à ce Ve congrès national. On sait que la reconnaissance du poids et du rôle des Solidaires locaux a constitué un enjeu interne et que l'instauration d'un double collège (l'un représentant les organisations nationales, l'autre les Solidaires locaux) a été réglée en 2009 lors d'un congrès extraordinaire. Les assises Villefranche-sur-Saône sont ainsi les premières où ces nouveaux statuts s'appliquent et un enjeu concerne à la fois la différenciation éventuelle entre les votes des délégués mandatés par les Solidaires locaux et ceux des délégués des organisations nationales, mais aussi la façon dont les Solidaires locaux investissent l'espace qui leur est laissé dans l'union. A ce propos, il est intéressant de repérer que :

- treize des Solidaires locaux pourtant présents au congrès n'ont jamais participé à un comité national entre mai 2010 et mai 2013
- vingt parmi les présents au congrès ont participé à moins de la moitié (ou à 50% maximum) de ces comités nationaux sur la même période
- dix huit présents au congrès ont participé à plus de la moitié de ces comités nationaux sur la même période
- que cinq Solidaires locaux ayant assisté à la moitié au moins, sinon plus, des comités nationaux sur cette période n'ont pas pu participer au congrès

²⁸ Notre échantillon compte aussi 35 répondants n'ayant pas de mandat (militants présents notamment pour l'organisation du congrès ou membres de la direction nationale).

- enfin, les quatorze autres Solidaires locaux qui ne sont pas au congrès mais qui participent au cours de ces trois années aux instances nationales le font de façon très irrégulière, ne suivant pas plus de trois comités nationaux sur la période.

Ces quelques indications concernent l'implication formelle des structures territoriales dans le fonctionnement régulier de l'union interprofessionnelle, non celle des militants. Elles sont cependant importantes à plusieurs titres. En premier lieu, par rapport à la capacité des organisations internes de Solidaires de faire vivre les statuts, de leur donner une réalité concrète. On voit tout l'intérêt de s'interroger sur les obstacles que rencontrent certains Solidaires locaux qui ne parviennent pas à s'investir de façon régulière dans les comités nationaux, voire même à envoyer un-e représentant-e au congrès national. En deuxième lieu, le fait de suivre les comités nationaux et le congrès contribue à faire circuler les informations, à établir des liens entre les actions menées au niveau local et l'échelon national. Cet investissement, porté collectivement, peut contribuer en retour à consolider le Solidaires local, lui permettant peut-être d'acquérir plus de visibilité auprès des militants d'abord investis dans leur champ professionnel.

Un investissement dans les Solidaires locaux qui se densifie peu à peu

Si l'on s'intéresse maintenant aux liens entre les militants et les structures interprofessionnelles locales, il apparaît que 72,3% des délégués indiquent participer aux réunions organisées dans le cadre de leur Solidaires local ou départemental, soit un point de plus qu'au congrès précédent. La provenance organisationnelle des 22,7% qui ne sont pas investis, d'une façon ou d'une autre, au sein du Solidaires local est assez bigarrée, bien qu'on y trouve assez logiquement les représentants des organisations les plus petites et des syndicats nationaux venant de la mouvance dite « autonome » (16 des 42 membres de la délégation de Solidaires Finances figurent, par exemple, parmi ceux qui n'ont pas d'engagement au niveau local). Il est cependant difficile d'en tirer des enseignements généraux. De façon logique et contrairement aux congrès des fédérations et des syndicats nationaux plutôt tournés vers la dimension professionnelle et où le pourcentage de délégués participant à la vie du Solidaires local est souvent assez faible,

les congrès de l'union syndicale Solidaires donnent à voir une autre image de l'organisation. 30,6% de l'ensemble des délégués déclarent ainsi être membre du conseil du Solidaires local / départemental, 19,8% participer ou organiser des stages de formation à ce niveau et 17,6% y assurer des permanences. Ces derniers résultats connaissent une progression depuis le dernier congrès, respectivement de quatre et cinq points. L'engagement au sein des Solidaires locaux, dans ses différentes dimensions, semble ainsi se renforcer peu à peu ; la participation aux manifestations interprofessionnelles restant toutefois la modalité de loin la plus partagée (72,3% des délégués). Reflet de l'intégration de Solidaires dans différentes instances institutionnelles (telles les CESER), 12,6% des délégués contre 8,8% en 2008 précisent qu'ils représentent l'organisation dans des organismes de type paritaire.

Quelques indications sur les moyens logistiques et financiers des Solidaires locaux

On sait à quel point les conditions matérielles dont disposent les Solidaires locaux comptent dans leurs possibilités de déployer une activité régulière, de contribuer par là même à la participation des différentes structures et de mettre en œuvre des initiatives. Les réponses recueillies à ce sujet *via* le questionnaire ne constituent qu'un indicateur, puisqu'elles reposent sur la connaissance qu'en ont les délégués et qui est donc variable, selon leur degré d'investissement dans l'activité interprofessionnelle. Elles attestent cependant d'une réelle consolidation des Solidaires locaux. 67,3% de l'ensemble des militants présents à Villefranche-sur-Saône indiquent, en effet, qu'au niveau de leur ville ou de leur département, Solidaires dispose de son propre local ; ce qui n'est pas sans renvoyer, le plus souvent, à d'âpres batailles menées auprès des collectivités territoriales. Ce résultat, assez élevé, peut surprendre au regard des difficultés rencontrées dans différentes villes. Il témoigne, sans nul doute, des progrès accomplis, grâce à la reconnaissance acquise par Solidaires dans les intersyndicales lors des grands mouvements sociaux (de 2003 à 2010), au niveau national comme au niveau local. La réforme des règles de la représentativité oblige également les pouvoirs publics les plus récalcitrants – mais aussi les autres organisations syndicales – à procéder enfin au partage des locaux dans les bourses du travail ou autres maisons des syndicats.

Selon 58,3% des délégués, leur Solidaires local a mis en place une liste de diffusion. Ils sont encore 27,3% à pointer l'existence d'un site internet et 10,8% à dire qu'il publie un journal ; ce qui atteste là encore, même si cela reste modeste, d'une continuité croissante de l'activité, hors des seuls moments de mobilisation. 39,6% des délégués précisent que le Solidaires local dont ils relèvent reçoit des subventions extérieures et 55,4% indiquent des cotisations par organisation (dont le montant, rappelons-le, peut être très variable)²⁹.

Difficultés, tâches prioritaires et pratiques à privilégier

Si les moyens dont disposent les Solidaires locaux paraissent s'être renforcés, leur situation matérielle alimente cependant des perceptions différenciées. 76,2% des délégués mandatés par les Solidaires Locaux sont ainsi tout à fait ou assez d'accord, contre 68,7% des délégués des fédérations ou les syndicats nationaux³⁰, avec le fait que les Solidaires locaux manquent encore de moyens logistiques. Inversement, ce sont les délégués mandatés par les fédérations ou les syndicats nationaux qui sont proportionnellement un peu plus nombreux (73,6% de leur groupe contre 68,7%) à estimer que les militants sont trop pris sur leur lieu de travail pour s'investir régulièrement au sein du Solidaires local. Ces légers décalages s'expliquent, dans les deux cas, par l'expérience pratique.

Les délégués des deux groupes (fédérations/syndicats et solidaires locaux) établissent en revanche la même hiérarchie par rapport aux priorités à accomplir. Aux yeux de tous, les Solidaires locaux ont d'abord à coordonner l'activité des différents syndicats de Solidaires au niveau local – tâche pour laquelle ils ont, de fait, été créés -, puis à assurer le développement de l'organisation dans le secteur privé et enfin à mettre en œuvre, troisième tâche prioritaire, la coopération de l'action intersyndicale. La prise en charge des salariés isolés ne vient qu'en quatrième position et les délégués des fédérations / syndicats nationaux sont proportionnellement un peu plus nombreux que les délégués mandatés par les Solidaires locaux à lui attribuer de l'importance

²⁹ 29,5% des délégués indiquent également des cotisations par adhérents. Les deux items (par organisations, par adhérents) ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. Les organisations pouvant verser une contribution qui est dépendante de leur nombre d'adhérents.

³⁰ Rappelons que les premiers (SL) sont 80 et les seconds (fédérations et syndicats nationaux) 163. Tous les résultats qui sont énoncés dans cette section sont à comprendre comme la proportion des délégués de chaque « groupe » qui a opté, ou non, pour telle ou telle réponse.

(respectivement 27,6% et 22,5%). Ces derniers soutiennent davantage l'idée que l'aide à l'organisation des salariés précaires doit également être prioritaire (21,5% contre 16,5%). Cependant, les variations dans la perception des enjeux pour le développement des Solidaires locaux se révèlent, *in fine*, assez marginales. Les délégués des deux groupes s'accordent pour classer en dernière position le conseil juridique auprès des salariés, ce qui montre bien la difficulté à laquelle sont confrontées toutes les équipes syndicales pour faire de ce type de « service » un levier pour d'autres formes d'action.

Nous avons souhaité repérer d'éventuelles différences dans l'expression de leurs choix entre les délégués mandatés par les fédérations ou les syndicats nationaux et les délégués des Solidaires locaux dans l'idée de comprendre comment les expériences quotidiennes contribuent à façonner les représentations, l'attachement à des pratiques et à des valeurs. Le regard porté sur les outils de démocratie interne constitue de ce point de vue un bon terrain d'application. Rappelons qu'il s'agit pour les délégués d'indiquer deux des pratiques auxquelles ils attachent le plus d'importance. Les réponses de l'ensemble des délégués permettent de dégager un ordre dans les choix, ce qui ne signifie en rien qu'une pratique moins retenue fasse l'objet d'un quelconque rejet. Dans le classement qui émerge du vote global des délégués, la recherche systématique du consensus demeure la pratique la plus souvent désignée comme fondamentale. Le principe « un syndicat / une voix » occupe la deuxième place et la circulation systématique des informations la troisième. Cet ordre de préférence est exactement le même qu'en 2008. Les trois réponses « les moins retenues » sont également intéressantes à pointer. La référence au droit de veto vient ainsi en dernière position, le non cumul des mandats en avant dernière et la parité hommes / femmes en antépénultième.

Les délégués des fédérations comme ceux des Solidaires locaux placent la recherche systématique du consensus en premier, mais ceux des fédérations font de la circulation des informations leur deuxième choix tandis que ceux des Solidaires locaux optent pour le principe « un syndicat, une voix ». Surtout, ces derniers privilégient en troisième choix l'exigence de rotation des mandats, ce qui n'est pas sans parler des difficultés à mettre en œuvre ce type de pratiques dans l'activité interprofessionnelle³¹. Autre expression de sensibilités quelque peu différentes, aucun délégué mandaté par un

³¹ 33,75% des délégués des SL choisissent dans leurs deux réponses la rotation des mandats contre seulement 13,5% des délégués mandatés par les fédérations / syndicats.

solidaire local n'a retenu le « droit de veto » comme une pratique de démocratie interne à laquelle il attache de l'importance. On voit ainsi s'esquisser au travers de ces réponses la façon dont les problématiques propres aux fédérations et aux structures territoriales pèsent sur la perception des enjeux, même si les militants combinent au travers de leurs expériences les deux types de connaissances. Mais, par exemple, les délégués des Solidaires locaux ont, proportionnellement, très peu retenu la question de la parité hommes / femmes comme levier de démocratisation des pratiques syndicales (ils sont à peine 8,75% de leur groupe contre 14,1 % au sein du groupe des fédérations). Un tel résultat ne peut être compris sans être rapporté au peu de forces militantes dont disposent les Solidaires locaux, ce qui tend à reléguer à un arrière plan ce type de préoccupation (même si des commissions femmes existent dans un certain nombre de Solidaires locaux)³², alors même que les fédérations sont sans doute davantage en mesure, à l'heure actuelle, de mettre en œuvre une politique volontariste sur la question.

4. Conceptions du syndicalisme et des pratiques unitaires

Un volet du questionnaire est consacré aux valeurs dans lesquelles se retrouvent le plus les militants, aux principes qu'ils associent à leur engagement et à leur action. Rappelons que pour la plupart des questions, il s'agit de donner un ordre de préférence. Ce sont, de ce point de vue, les grandes tendances qui se dégagent qui sont intéressantes à analyser, plus que les variations de quelques points. Une très forte stabilité apparaît entre les résultats recueillis en 2008 et ceux de 2011. Au regard de celle-ci, il nous a semblé pertinent d'introduire la variable de l'ancienneté. Les délégués qui militent depuis moins de sept ans au sein de Solidaires optent-ils pour les mêmes valeurs, les hiérarchisent-ils de la même façon que ceux qui y sont depuis 1994 (si l'on fait démarrer l'histoire de Solidaires à celle du Groupe de Dix, soit depuis plus de dix-sept ans) ou ceux qui ont entre sept et seize ans d'ancienneté ? De petites différences se font jour et elles sont intéressantes à creuser.

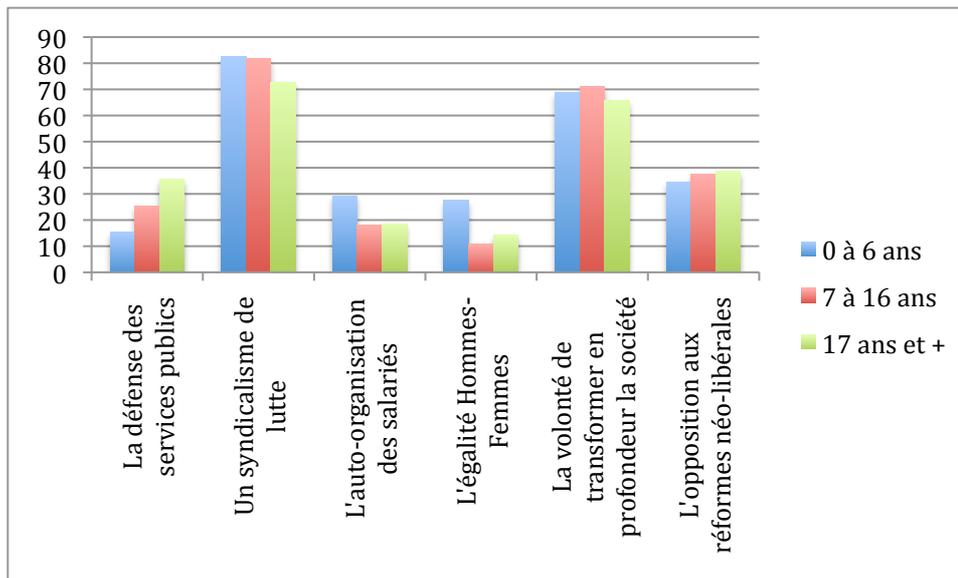
³² 23 femmes sont mandatées par des Solidaires locaux sur 80 délégués, soit un taux de féminisation de 28,75% de la délégation (légèrement en deçà des 30,9% pour l'ensemble des congressistes).

Sous le référent commun à un syndicalisme de lutte

Sans surprise par rapport à 2008, les délégués du Ve Congrès associent fortement Solidaires à un « syndicalisme de lutte » (ils sont près de 80% à cocher cette réponse parmi les trois possibles), à la « volonté de transformer en profondeur la société » (69,4%) et à « l'opposition aux réformes néo-libérales » (37,1%). Mais le groupe des « plus anciens » (dix-sept ans et plus) retient davantage « la défense des services publics » comme une des valeurs qui représente le mieux Solidaires que les militants les plus « récents » dans l'organisation (entre zéro et six ans d'ancienneté). Vingt points les séparent, puisque ce sont 35,7% parmi les premiers qui choisissent cette réponse et seulement 15,5% parmi les seconds. Ce résultat reflète le très fort ancrage dans les fonctions publiques ainsi que les entreprises publiques qui était celui, à l'origine, du Groupe des Dix puis de Solidaires. En revanche, la part relative des délégués de chacun des trois groupes qui associe Solidaires à un syndicalisme de lutte est quasiment la même, aucune différence marquante ne différenciant les militants avec le moins d'ancienneté de ceux ayant entre sept et seize ans d'ancienneté.

Les plus récents dans l'organisation se démarquent pour leur part des deux autres groupes sur le choix de deux valeurs qu'ils sont donc tendanciellement plus nombreux à retenir comme fortement significatives pour Solidaires : l'auto-organisation des salariés (ils sont 29,3% parmi eux à la choisir contre 18,1% du groupe des sept/seize ans et 18,5% du groupe des dix-sept ans et +) et l'égalité hommes-femmes (27,6% contre 10,7% des sept/seize ans et 14,3% des dix-sept ans et +). Le choix plus affirmé de ces valeurs mériterait d'être exploré *via* des entretiens, mais on peut formuler l'hypothèse qu'elles correspondent davantage à l'exigence démocratique vers laquelle se projettent des militants plus jeunes et à des pratiques à leurs yeux immédiatement applicables à la base, sur le terrain.

Graphique 7 : Les valeurs qui représentent le mieux Solidaires selon l'ancienneté dans l'organisation

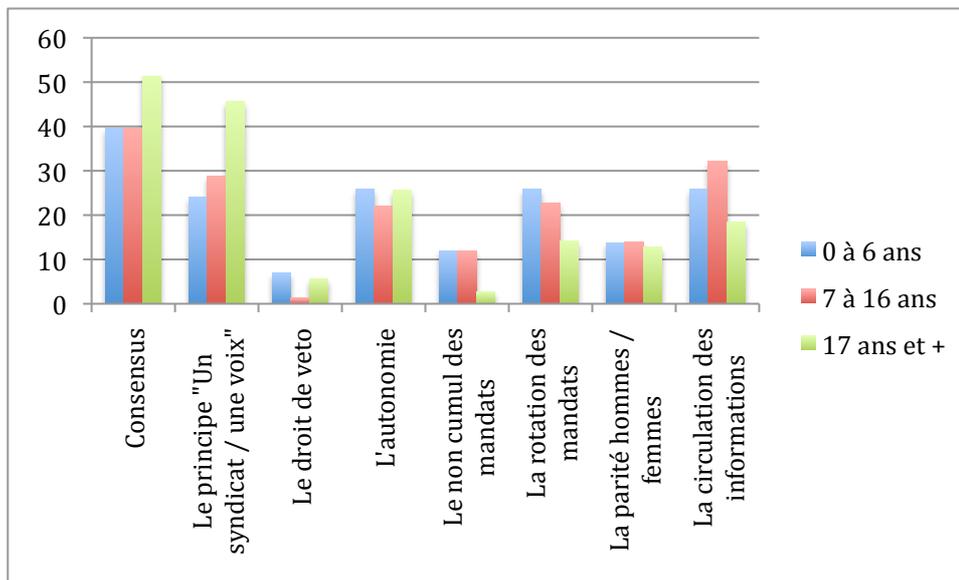


Note de lecture du graphique : il s'agit à chaque fois du poids relatifs de ceux qui ont répondu oui à cet item au sein de leur groupe respectif, soit celui des militants ayant entre 0 et 6 ans d'ancienneté dans Solidaires (58 au total), celui entre 7 et 16 ans (149) et celui des plus de 17 ans (70). Les chiffres en ordonnées sont des pourcentages.

Champ : 278 délégués.

La variable de l'ancienneté permet également de porter un autre éclairage sur l'attachement aux pratiques de démocratie interne évoquées plus haut. Le groupe des « dix-sept ans et plus... » se distingue ainsi des deux autres par le fait de choisir plus souvent (parmi les deux pratiques qui leur semblent les plus importantes) la recherche systématique du consensus et le principe « un syndicat / une voix ». On trouve là encore une trace de l'histoire même de Solidaires, des dispositifs et des instruments qui ont permis de construire l'union et auxquels les militants les plus récents sont relativement moins attachés. En revanche, ces derniers sont tendanciellement plus sensibles aux questions de non cumul des mandats et à leur rotation, là où les plus anciens, peut-être rendus pragmatiques par des années de militantisme, tendent à délaissier quelque peu ces enjeux. Dans les trois groupes, la hiérarchie établie entre ces pratiques est cependant la même (avec par ordre décroissant, la recherche systématique du consensus, le principe « un syndicat / une voix » et la circulation systématique des informations) et demeure identique à celle recueillie lors du congrès de 2008.

Graphique 8 : Les pratiques de démocratie interne



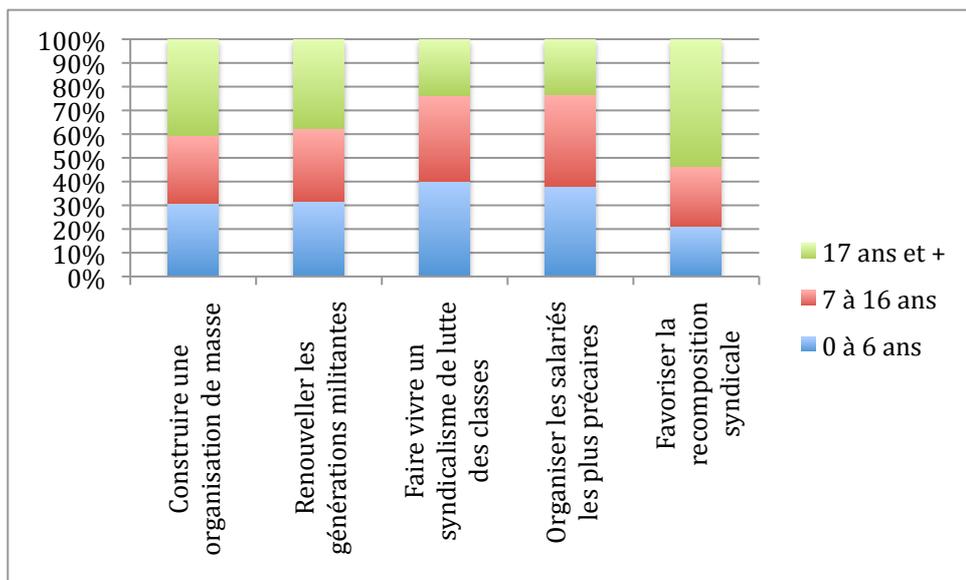
Note de lecture du graphique : voir indication graphique 7.

Des différences notables existent aussi quant à la représentation des améliorations à apporter au fonctionnement de Solidaires. Les militants ayant le moins d'ancienneté dans l'organisation sont tendanciellement beaucoup plus nombreux que ceux des deux autres groupes à estimer qu'il faudrait clarifier le message de l'organisation vis-à-vis de l'extérieur (48,2% contre 34,9% des militants ayant entre sept et seize ans d'ancienneté et surtout contre 18,5% des militants en ayant plus de dix-sept). Ce qui peut-être semble acquis à celles et ceux qui ont construit l'union interprofessionnelle, soit l'image de Solidaires, ne l'est pas aux yeux de tous. Les militants du groupe intermédiaire, ceux ayant entre sept et seize ans d'ancienneté, retiennent plus souvent pour leur part la nécessité d'améliorer l'articulation entre les syndicats membres et les structures professionnelles, préoccupation qui est liée à leur expérience. Globalement, cet enjeu, celui de la clarification du message vis-à-vis de l'extérieur et celui de la construction du projet revendicatif de Solidaires continuent d'occuper les trois premières places dans les réponses des délégués, à l'instar là encore du congrès de 2008.

Lorsqu'on demande aux militants de se prononcer plus largement sur les enjeux relatifs au mouvement syndical dans son ensemble, une même stabilité apparaît dans les préférences. La préoccupation de renouveler les générations militantes arrive largement en tête, comme en 2008. Cette réponse est cochée par 61% des militants ayant plus de

dix-sept ans d'ancienneté, mais elle est l'est aussi par plus de la moitié des militants les plus « jeunes » dans l'organisation (51,7%). Ces derniers sont encore plus nombreux – et c'est donc là leur premier choix – à retenir l'idée de faire vivre un syndicalisme de lutte des classes. Ils ont également davantage tendance à se retrouver dans l'objectif d'organiser les salariés les plus précaires, défi qui semble entrer en résonance forte avec leur conception d'un syndicalisme combatif.

Graphique 9 : les principaux enjeux pour le mouvement syndical



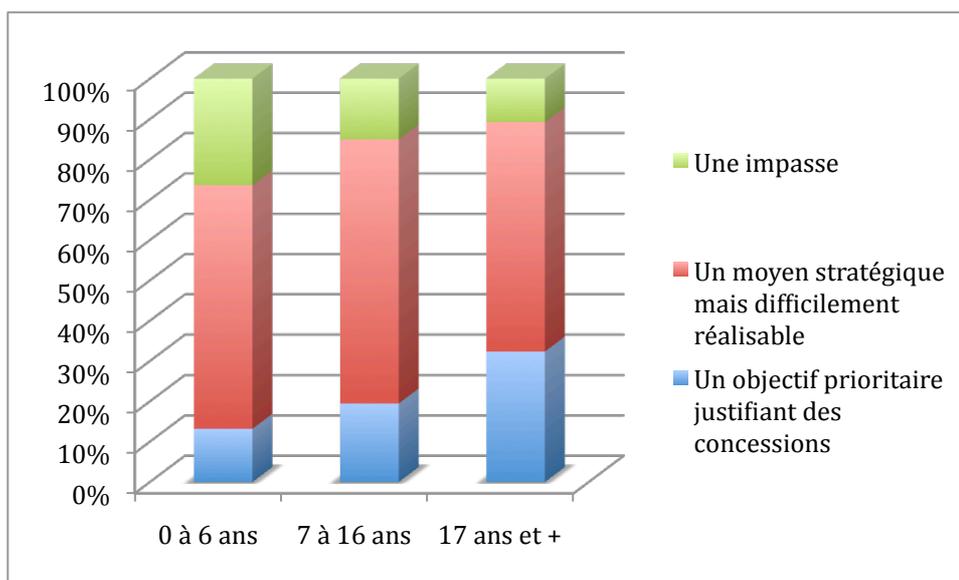
Note de lecture du graphique : voir indication graphique 7.

Sur la place de Solidaires dans le champ syndical et sur l'unité d'action

Par contre, et toujours de façon proportionnelle, la thématique de la recomposition syndicale parle visiblement beaucoup plus aux générations militantes les plus anciennes qu'aux nouvelles. Il est à noter que cet enjeu a été très peu retenu dans l'ensemble, soit seulement par 7,6% des délégués (trois points de moins qu'en 2008). Nous avons déjà noté, dans notre rapport précédent, le décalage qui existe désormais entre un discours qui a pu être porté dans les premiers moments de construction de Solidaires, sensible au fait de s'inscrire dans une recomposition plus générale d'un syndicalisme de transformation sociale et les représentations qui sont désormais celles de militants attachés à la construction de leur organisation. Solidaires est vue comme une forme pérenne et non transitoire, destinée à s'inscrire durablement dans le paysage syndical.

Cette conception de la place de l'organisation a des répercussions sur la façon d'appréhender les stratégies d'unité d'action et sur l'importance qui leur est donnée. Seuls 20,1% de l'ensemble des délégués estiment que la recherche de l'unité d'action dans les luttes doit constituer un « objectif prioritaire justifiant des concessions ». Ils étaient 30,3% à le penser en 2008, dans un contexte de construction d'une plateforme intersyndicale face à la crise. 57,6% jugent qu'il s'agit « d'un moyen stratégique, mais difficilement réalisable » et 15,1% que c'est une impasse (ils n'étaient que 11,4% dans ce cas en 2008). Qui sont ces militants peu convaincus des apports du travail unitaire après les mobilisations contre la réforme des retraites de l'automne 2010 ? Tendanciellement, ce sont plutôt les militants ayant le moins d'ancienneté qui sont les plus sceptiques vis-à-vis des démarches unitaires et les militants ayant le plus d'ancienneté qui semblent au contraire y être le plus attachés. Ils sont ainsi 40% au sein du groupe des militants ayant plus de dix-sept ans d'ancienneté à déclarer avoir été « très favorables » à la participation de Solidaires à l'intersyndicale pendant le mouvement social contre la réforme des retraites alors même qu'ils ne sont que 19% à le faire dans le groupe des militants ayant moins de sept ans d'ancienneté et 24,1% dans le groupe des militants en ayant entre sept et seize. Surtout, la part des militants qui signalent avoir été défavorables à ce cadre intersyndical est aussi importante chez les moins anciens (19%) que ceux qui y ont été très favorables. Il y a là sans doute une dimension à creuser au travers de l'enquête qualitative sur la façon dont ces « nouveaux venus » dans Solidaires conçoivent sa place au sein du champ syndical.

Graphique 10 : La recherche de l'unité d'action dans les luttes



Note de lecture du graphique : voir indication graphique 7.

A noter, enfin, que ces militants sceptiques vis-à-vis des pratiques unitaires ne proviennent pas de quelques organisations en particulier, mais d'une diversité de syndicats. On pourrait imaginer, en effet, que certains secteurs d'activité, en raison du climat social et syndical qui y prédomine, constitueraient des terrains peu propices pour l'unité d'action. Pourtant, exemple parmi d'autres, aucun des quarante deux délégués considérant que l'unité d'action est une impasse ne provient de SUD Rail, ce qui tendrait au contraire à montrer que l'âpreté de la concurrence intersyndicale n'est pas nécessairement un frein au travail unitaire.

Des militants multipositionnés, mais pas forcément encartés dans un parti politique

64% des délégués présents au Ve Congrès combinent leur engagement syndical avec un autre type d'engagement, politique ou associatif. Par ordre d'importance, 21,2% sont adhérents d'un parti politique, 15,5% dans un collectif lié au mouvement altermondialiste et 11,5% dans une association de parents d'élèves. Ces engagements ne sont évidemment pas exclusifs les uns des autres et nombre de militants se retrouvent dans différents types d'association, certaines tournées vers la lutte et la défense de droits, d'autres sportives ou culturelles. Ces données attestent d'un

multipositionnement fort des militants de Solidaires qui ne dissocient pas la sphère du travail d'autres formes d'engagement dans d'autres sphères sociales. Pour autant, elles contribuent aussi à démystifier l'image de Solidaires comme une organisation fortement politisée et marquée à l'extrême gauche. Le pourcentage des délégués membres d'un parti politique – mais cela était déjà le cas en 2008 – n'est pas plus élevé à Solidaires que dans des confédérations comme la CGT, la CFDT et FO. Plus encore, si une fraction des militants de Solidaires se retrouve dans des associations dites de lutte, beaucoup sont également membres d'associations plus « classiques », telle les réseaux de parents d'élèves. D'une certaine manière, ces données attestent aussi bien des recompositions en cours du rapport au politique (lequel ne passe pas nécessairement par une adhésion formelle à un parti) que d'une relative perte de singularité de Solidaires : l'organisation étant de moins en moins marquée par les trajectoires militantes de ces fondateurs.

Conclusion : Présentation des principaux axes de l'enquête de terrain

Comme dans l'étude précédente, l'exploitation du questionnaire vise à nous donner des éléments de connaissance sur la sociologie interne de l'organisation, mais aussi à repérer les questions à approfondir. Une démarche plus qualitative, liée à une enquête de terrain, permet de mieux cerner les processus en cours, mais aussi les contradictions et de conférer plus de poids aux trajectoires sociales des acteurs. Dans la lignée de ce que nous avons déjà entrepris, nous avons décidé de creuser quelques grandes thématiques, soit à partir de monographies, c'est-à-dire de cas d'études approfondis (sur un établissement ou une entreprise, sur un Solidaires local), soit en combinant plusieurs terrains.

Fonctionnement de l'organisation et structuration de Solidaires

Comment l'organisation continue-t-elle à se développer ? Quels sont les outils mis en place pour la structurer ? Ceux-ci permettent-ils de continuer à marquer des différences vis-à-vis des confédérations syndicales (mode de fonctionnement, lien entre les représentants et leur base militante, structuration autour de permanents, centralisation des décisions...) ? Il s'agit ici de se demander si la relative expansion de Solidaires vers le privé et dans de nouveaux secteurs, avec l'arrivée de militants

« novices » mais aussi d'équipes venant d'autres syndicats, peut bousculer les fondamentaux de l'organisation. En nous penchant sur certaines organisations historiques de Solidaires (SUD PTT, SUD Rail), sur des organisations de taille plus réduite dans la structuration est plus récente (SUD Collectivités territoriales) comme sur des syndicats émergents (Solidaires commerce, Solidaires industrie), nous chercherons à comprendre comment s'articule le discours de l'union syndicale et celui des militants « à la base ». Nous nous attacherons particulièrement à la façon dont les nouveaux entrants s'approprient le discours des fondateurs, le transforment et l'actualisent. L'accueil de nouvelles sections ne dilue-t-il pas les mots d'ordre de l'organisation ? Le fonctionnement est-il toujours adapté à un syndicat grandissant et qui tend à se développer dans d'autres secteurs que ceux qui étaient traditionnellement les siens ? Les réflexions globales et plus politiques de l'organisation sont-elles mobilisées par les militants ? Quand elles ne sont pas reprises et que ces militants choisissent d'entrer dans une organisation membre de Solidaires en fonction de contacts locaux ou de motivations pragmatiques (tel un problème sur son lieu de travail, par exemple), le syndicat réussit-il à politiser ces nouveaux entrants au fur et à mesure de leurs trajectoires dans le syndicat ?

Au-delà de la génération des fondateurs issus de la CFDT, comment les militants venant d'autres organisations - de la CGT, mais aussi éventuellement d'autres confédérations - s'intègrent-ils dans Solidaires et comment en modifient-ils également les lignes ? Comment des militant issus de traditions militantes différentes travaillent-ils ensemble ? Les particularités de Solidaires sont-elles bien comprises pour des militants souvent encore fortement marqués par leurs traditions syndicales précédentes ? En quoi cela joue-t-il sur l'expression de leurs valeurs, sur la définition de leurs positionnements ? La valorisation d'une position radicale vis-à-vis de la direction s'articule-t-elle avec un discours plus politique ou général ?

La réalité au quotidien de la dimension interprofessionnelle

Ce questionnement recouvre aussi la question de l'activité l'interprofessionnelle et des solidaires locaux dont nous faisons une entrée à part entière. En suivant l'activité régulière d'un Solidaires local (Solidaires Rhône), ses efforts de déploiement vers le commerce, mais aussi le développement de Solidaires Industrie au niveau local, nous

cherchons à saisir comment la dimension interprofessionnelle est produite, comment elle se fabrique au quotidien. De façon plus limitée, nous confronterons ces expériences à celles de Solidaires locaux qui rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement ou qui, au contraire, ont réussi à se stabiliser et à se déployer (à l'instar de Solidaires Nord-Pas de Calais).

Nous nous intéresserons, dans ce cadre, à l'usage des nouvelles règles de la représentativité syndicale dans les stratégies de déploiement menées à partir des Solidaires locaux ou des unions de branche, en essayant de repérer les points d'appui qu'elles fournissent, mais aussi les contraintes qu'elles engendrent.

Notre idée est également de revoir un certain nombre d'enquêtes précédemment rencontrés (entre 2009 et 2010) afin de mettre en valeur des trajectoires militantes inscrites dans le temps, permettant de repérer si le syndicalisme « de terrain » tend à mener vers l'action interprofessionnelle ou si, au contraire, ceux entrés par le terrain professionnel souhaite y demeurer. Nous chercherons ainsi à repérer les éventuelles propriétés sociales spécifiques de celles et ceux qui vont vers « l'interpro ».

A l'inverse, du côté des militants qui privilégient plutôt sur la sphère professionnelle, nous tenterons de saisir le sens donné à leur engagement au sein de Solidaires. En quoi se différencie-t-il de celui des confédérations (une section CGT assez radicale par exemple) ? Comment la dimension interprofessionnelle est-elle mobilisée, comment est-elle comprise dans les sections, et ce, au delà du discours volontariste des animateurs de sections ?

L'implantation dans les secteurs précaires

L'objectif serait ici de voir ce qui est fait sur le terrain, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, par les équipes de Solidaires et de cerner les obstacles concrets qui limitent les dynamiques d'implantation. Quels sont les moyens mis en place ? Les types de stratégies ? Pour ce faire, le développement de Solidaires industrie constitue un terrain d'étude très riche, notamment par le suivi de certaines sections et la création de Solidaires industries locaux. En quoi ces derniers se développent-ils sous l'action conjointe de Solidaires industrie, des solidaires locaux et de certaines sections locales de l'industrie ? Quel est l'enjeu de ce type de développement interprofessionnel ? Est-ce un moyen d'éviter un syndicalisme d'entreprise et de concevoir, déjà localement, un syndicalisme interprofessionnel à l'échelle d'une branche professionnelle ? Est-ce que

ce premier pas en dehors de l'entreprise (créant des relations entre les usines-mères et les sous-traitants, par exemple) peut permettre de faire un pas supplémentaire vers l'interprofessionnel et vers Solidaires? De plus, en quoi ce développement de l'organisation s'accompagne-t-il d'un important besoin en formation ?

En effet, nous souhaitons creuser de façon spécifique le développement de la formation chez Solidaires car elle peut être une clé de l'intégration de nouvelles sections SUD ou Solidaires parfois très éloignées du discours national et entrées pour des raisons diverse, parfois très pragmatiques, plutôt que sur des orientations politiques.

Enfin, le rapport aux salariés en situation de précarité mérite d'être également posé dans les fonctions publiques et, de ce point de vue, il nous a paru intéressant d'ouvrir un chantier consacré à SUD Collectivités territoriales, en accord avec cette organisation. La fonction publique territoriale se caractérise par l'importance des bas salaires et des bas niveaux de qualification. Dans les sections de SUD CT, cohabitent des agents qui peuvent ainsi relever d'univers sociaux assez différents, depuis les personnels de bibliothèques par exemple aux personnels d'entretien. Comment les sections réussissent-elles à être des lieux d'élaboration collective alors que les revendications ne sont pas forcément les mêmes ? Quelle place trouvent les agents issus des catégories ouvrières et employées dans l'organisation ? Celle-ci échappe-t-elle à la reproduction des rapport de domination les plus flagrants ?

Mutation des entreprises, du travail et des cultures syndicales

Une partie du travail de terrain, appuyé par les données statistiques récoltées lors du dernier congrès de SUD PTT, se portera sur les crises internes à cette organisation historique. Comment le fonctionnement syndical s'adapte-t-il aux transformations de l'entreprise ou plutôt, comment la transformation d'une entreprise publique en entreprise privée bouscule-t-elle le fonctionnement d'une organisation bien installée ? Pour une organisation syndicale très implantée dans le secteur public, savoir comment les questions se posent à SUD PTT pourrait permettre d'anticiper la déstabilisation causée par les casses programmées de service public et les bouleversements du fonctionnement de l'appareil syndical qui accompagne ces transformations.

Les jeunes dans l'organisation

En revoyant un certain nombre de jeunes militants pour la plupart déjà rencontrés entre 2008 et 2010, nous souhaitons inscrire cette enquête dans le temps des trajectoires militantes et voir, après des débuts souvent centrés sur le lieu de travail et à distance de l'interprofessionnel, si ces militants pourraient prendre davantage de responsabilités interprofessionnelles ou s'engager à d'autres niveaux (politique...). De plus, plutôt que de considérer que la relève militante se ferait de la même manière, il conviendrait plutôt, en fonction de leurs trajectoires, de s'axer sur les formes de cette relève, sur ses particularités, sur la manière dont elle se dessine, sur le sens que lui donne les jeunes militants et de déterminer la manière dont se passe le relais entre générations, en étudiant localement les modalités de ces relations inter-générationnelles. De plus, en reprenant les différents contacts, nous pourrions retomber sur des jeunes qui ont entre-temps quitté le syndicat et avoir leurs avis sur cette expérience passée.

Ces différentes thématiques s'entrecroisent et un certain nombre de questions les traversent de façon transversale. C'est le cas des problèmes de discrimination et de répression, dont nous ferons aussi un fil directeur dans la mesure où nous avons recueilli un certain nombre de données *via* les questionnaires administrés lors des congrès de SUD PTT et de SUD Collectivités territoriales. Là encore, nous chercherons à comprendre comment les pratiques de discriminations et de répression pèsent sur les expériences militantes et plus particulièrement sur les enjeux du renouvellement générationnel.

Annexe 1 : Participation des Organisations nationales au 5^{ème} congrès de l'Union Syndicale Solidaires



1	ALTER	
2	Féd. Autonome de l'Environnement	
3	SNA – SUD Convoyeurs de Fonds et Métiers du Fiduciaire	1
4	SNABF Solidaires	1
5	SNJ	1
6	SNUPFEN Solidaires	1
7	Solidaires Assurances	
8	Solidaires Autorité de la concurrence	
9	Solidaires CCRF et SCL	1
10	Solidaires Douanes	1
11	Solidaires EPICs Recherche	
12	Solidaires SUD Emploi	1
13	Solidaires Industrie	1
14	Solidaires Justice	
15	Solidaires Industrie et développement durable	1
16	SPASMET Solidaires	1
17	STCPOA	1
18	SUD Aérien	1
19	SUD Autoroutes	1
20	SUD Aviation civile	
21	SUD Banques	
22	SUD Banques populaires Caisses d'Epargne	1
23	SUD CDC	
24	SUD Centrale Minefi	
25	SUD Chimie Pharma	1
26	SUD Collectivités territoriales	1
27	SUD Crédit Agricole mutuel	1
28	SUD Culture et Médias Solidaires	1
29	SUD Education	1
30	SUD Energie	
31	SUD Etudiant	1
32	SUD FNAC	
33	SUD FPA Solidaires	1
34	SUD Groupe GFI	1
35	SUD INSEE	1
36	SUD Logement social	1
37	SUD Michelin	1
38	SUD Protection sociale	1
39	SUD PTT	1
40	SUD Rail	1
41	SUD Recherche EPST	1
42	SUD Rural Equipement	1
43	SUD Santé Sociaux	1
44	SUD Solidaires Bhv	1
45	SUD Travail Affaires sociales	1
46	SUD VPC	1
47	Sundep Solidaires	1
48	SUPPer	
49	Syndicat national SUD Hôtellerie- Restauration	
50	Union SNUI – SUD Trésor Solidaires	1
51	Union Syndicale SUD Solidaires Assistance	
	TOTAL	36